

La lettre de Confrontations Europe

Trimestriel - avril-juin 2005 - N° 70 - Prix : 7 €

Industrie, innovation ou déclin européen

► avec un entretien exclusif Monti-Herzog

Oui
à l'Europe

Contre l'amnésie des fondements culturels

République des Lettres

Une Europe unie de l'esprit

ÉDITORIAL

La France ne peut pas tourner le dos à l'Europe

Par Claude Fischer, secrétaire générale de Confrontations Europe **4**

ACTUALITÉ

POLITIQUE

La Constitution européenne et la politique d'immigration

Jörg Monar, codirecteur de l'Institut européen de l'Université du Sussex, montre que le Traité constitutionnel renforce les possibilités d'action de l'UE dans ce domaine **5**

Voir l'agenda page 38

Le Pacte de Stabilité vu d'Allemagne

Angelica Schwall-Düren, députée au Bundestag, explique pourquoi l'Allemagne a voulu assouplir le Pacte de stabilité et de croissance **6**

Révision de la Stratégie de Lisbonne

La cohérence du projet Barroso reste à bâtir, montre Nathalie Lhayani, en charge des questions internationales à Confrontations Europe **7**

Le besoin de reconnaissance des services sociaux

La spécificité des SSSIG (services sociaux et de santé d'intérêt général) rend nécessaire une approche sectorielle. Les explications d'André Ferron, en charge des questions des services publics et de l'énergie à Confrontations Europe **8**

Les réformes de l'assurance maladie en Europe

Jean-Pierre Moussy, président de l'IRES, apporte des éclairages sur les réformes engagées au Royaume-Uni, en Allemagne et en Suède **9**

M O N D E
E U R O P E

Le dollar, le yuan et les autres

La Chine détiendra la clé de la transformation du système monétaire international sauf si... l'analyse de Michel Aglietta, professeur d'économie à l'Université de Paris X **10**

La pente s'est inversée au Proche-Orient

Michel Rocard, député européen : la donne a changé dans le conflit israélo-palestinien **12**



© B. DELARQUE



© COMMANAUTE EUROPÉENNE

DOSSIER *Industrie, innovation ou déclin européen*

Un dossier en écho à l'ambition d'innovation industrielle exprimée lors du colloque européen organisé en février par Confrontations Europe et le Groupe Alpha. En ouverture, un dialogue entre Philippe Herzog, président de Confrontations Europe, et Mario Monti, président de l'Université Bocconi* **13**



© BR

SOCIÉTÉ ET CIVILISATION *Les Compagnons parcourent l'Europe*

Une expérience originale de mobilité professionnelle racontée par André Malicot, directeur de la formation aux Compagnons du Devoir du Tour de France **31**



© PARLEMENT EUROPÉEN

L'itinéraire d'Ari Vatanen

L'ancien champion du monde de rallye, député européen depuis 1999, donne les clés de sa ligne de conduite, libérale et humaniste **32**

Vers un cinéma européen ?

Pour faire son cinéma, l'Europe a des atouts, affirme Jean-Michel Baer, conseiller spécial du président d'Arte, en avant-première du colloque organisé par Confrontations Europe le 7 juillet **33**

La République des Lettres

Une expérience européenne née au xv^e siècle, un sujet de réflexion pour aujourd'hui. Un message délivré par Marc Fumaroli, professeur émérite au Collège de France, membre de l'Académie française **34**

Lectures – Contre l'amnésie des fondements culturels

Ceux qui cherchent à repenser l'action sociale et politique doivent affronter des questions philosophiques et anthropologiques que Philippe Herzog nous invite à découvrir, à travers les lectures qu'il propose **36**



© PHOTOIRIN / GÉHARD BLOT

* **Ont contribué au dossier** : F. Blanche, coordinatrice FEM des syndicats Alstom Europe ; Ph. Busquin, député européen ; P. Ferracci, président du Groupe Alpha ; A. Ferron, en charge des questions des services publics et de l'énergie à Confrontations Europe ; C. Fischer, secrétaire générale de Confrontations Europe ; L. Fontagné, directeur du CEP II ; R. Grohe, directeur de Galileo ; Ph. Herzog, président de Confrontations Europe ; Ph. Jarry, senior vice-président d'Airbus ; N. Lhayani, en charge des questions internationales à Confrontations Europe ; B. Marx, en charge des questions économiques et financières à Confrontations Europe ; M. Monti, président de l'Université Bocconi ; E. Poincelet, directeur général de BioVision ; O. Quintin, directrice générale, DG Emploi, Affaires sociales, Égalité des chances, Commission européenne ; U. Serafin, chargée de mission, bureau de Bruxelles de Confrontations Europe ; V. Spidla, commissaire européen, chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances ; C. Véglio, rédactrice en chef de *La Lettre de Confrontations Europe* ; M. Wlodarczyk, directeur du Forum académique de Stockholm.

CONSTITUTION EUROPÉENNE

La France ne peut pas tourner le dos à l'Europe

La France fait partie de l'Europe qu'elle a nourrie de sa culture. Pourtant à la veille du référendum sur le projet de Constitution, on peut se demander si les Français vont choisir en fonction de ce qu'ils vont donner à l'Europe et recevoir des autres peuples. Consternante et dangereuse est la rumeur entretenue par de multiples foyers selon laquelle cette Constitution nous ferait tout perdre.

Le projet de Constitution propose la fondation d'une union de peuples et non plus seulement d'États.

Les nations sont distinctes par leurs cultures et leurs langues. Or si chacune reconnaît aux autres

« porteront en eux la conscience de leurs diversités religieuses et nationales ».

L'ouverture aux autres est encore une idée neuve en Europe. Elle sera le ciment de l'Europe de toutes les nations, de toutes les religions et de toutes les cultures, sans domination d'États toujours à la recherche d'une redistribution de leurs forces (qui les a conduits, ne l'oublions jamais, aux catastrophes du xx^e siècle).

Ceux d'entre nous qui ont vraiment l'esprit européen apporteront l'élan unificateur. La France a su faire partager les droits de l'Homme comme principes universels et les aspirations à la liberté à l'égalité et à la fraternité à toute l'Europe et au monde entier.

Alors que la Constitution européenne consacre les droits de l'Homme, les droits des nations, les quatre libertés

L'ouverture aux autres sera le ciment de l'Europe de toutes les nations, de toutes les religions et de toutes les cultures, sans domination d'États

des droits égaux à ceux qu'elle revendique, de leurs diversités ne sont pas encore nées une conscience et une identité européennes. Si nous disons oui, la Constitution créera ce lien civique entre les Européens sans lequel droits et libertés (même nationaux) peuvent être exercés à l'encontre des autres...

Alors que les nations ne risquent pas de perdre leurs identités, certains jouent sur les peurs et brandissent des slogans nationalistes, avivent les égoïsmes nationaux et les corporatismes. L'esprit européen d'un Rousseau pour qui il n'y avait plus d'Italiens, plus de Français, etc., mais seulement des Européens, est perdu de vue, et au contraire en France comme ailleurs beaucoup se définissent encore par leur État et s'abritent derrière lui.

Or les États sont divisés, rivaux et soucieux de préserver leurs prérogatives... On est loin des inspirations spirituelles que le Pape rappelle dans son testament⁽¹⁾ : penser l'apport de soi et des autres comme les éléments d'un tout. L'unité de l'Europe existera quand les Européens, nous dit-il,

de circulation, les Français lui tourneraient le dos ? S'ils refusent de partager avec les autres Européens les valeurs, les principes que ceux-ci ont définis ensemble, et de saluer les fruits d'un dialogue innovant et prometteur, sous prétexte qu'ils contrediraient nos intérêts nationaux et remettraient en cause nos acquis sociaux, alors c'est toute l'Europe qui reculera et avec elle, notre liberté et notre culture, notre contribution au monde.

La Constitution est un cadre dans lequel on peut et on doit déployer ouvertures, solidarités et actions, y compris pour le progrès social. Le vote oui est un acte de responsabilité et d'engagement, le vote non conduit à une régression collective. Mobilisons-nous pour que la France renouvelle son apport humaniste, pour elle-même et pour l'Europe.

Claude Fischer

Secrétaire générale de Confrontations Europe

(1) *La mémoire et l'identité - Le testament politique et spirituel du Pape*, Flammarion, 2005.

POLITIQUE D'IMMIGRATION

La Constitution européenne permet d'agir

Le Traité constitutionnel renforce les possibilités d'action de l'UE en matière de politique d'immigration, explique le professeur Jörg Monar, codirecteur de l'Institut européen de l'Université du Sussex (Royaume-Uni). Cependant, le développement d'une politique commune dans ce domaine dépendra de la volonté politique des États.*

La création d'un « espace de liberté, de sécurité et de justice » est devenue l'un des objectifs fondamentaux les plus ambitieux de l'Union européenne. Cependant, le terme d'« immigration » n'apparaît pas dans ce titre. En fait, l'Union est déjà en grande partie une « zone d'immigration » puisque, selon différentes estimations, entre 34 et 38 millions d'immigrés légaux et clandestins venant de pays tiers vivent dans ses frontières. Ce nombre augmente chaque année de 900 000 à 1 100 000, selon les estimations, pour les immigrés légaux et de 600 000 à 1 000 000 pour les immigrés clandestins. L'immigration est donc un facteur politique, économique et social de premier ordre dans l'Union européenne. Il s'agit également d'une question cruciale pour son évolution future, l'immigration devant être mise en perspective avec l'important déclin démographique au sein de l'UE : selon le récent Livre vert de la Commission sur la gestion des migrations économiques, le déclin démographique entraînera entre 2010 et 2030 une diminution du nombre de salariés dans l'UE d'environ 20 millions, et ce même aux niveaux d'immigration actuels. Enfin, il faut souligner que l'immigration est aussi une question de sécurité intérieure pour l'Union. En effet, le crime organisé augmente régulièrement ses bénéfices grâce à l'aide à l'entrée illégale et à la traite d'êtres humains, formes de crime où les victimes subissent un traitement des plus avilissants. Le Traité constitutionnel de l'UE donne l'occasion de définir un nouveau cadre d'action commune dans un domaine où la libre circulation des personnes au sein des frontières internes a rendu les mesures politiques purement nationales très inefficaces. L'apparition, dans le Traité constitutionnel, du terme de « politique commune » en matière d'immigration marque une avancée significative qui va au-delà des objectifs assez fragmentés des traités existants. Le Traité permet à l'Union d'agir dans tous les domaines importants de la politique d'immigration, de « la gestion efficace des flux migratoires » au « traitement équitable des ressortissants de pays tiers en séjour régulier dans les États membres », en passant par la « prévention » et la lutte renforcée contre l'immigration illégale et la traite d'êtres humains [article III-267(1)].

Le Traité donne de nouveaux pouvoirs explicites à l'Union concernant les mesures contre l'immigration clandestine, le séjour irrégulier, la traite d'êtres humains et la conclusion d'accords de réadmission avec des pays tiers [article III-267(2) et (3)]. Il prévoit également une disposition pour des mesures favorisant l'intégration des ressortissants de pays tiers [article III-267(4)]. Une autre disposition importante du Traité constitutionnel

renforce les possibilités d'action de l'Union en prévoyant clairement un statut uniforme d'asile et des procédures communes pour l'octroi et le retrait du statut d'asile [article III-266(2)]. Enfin, le Traité introduit également dans le domaine de l'immigration le principe de « solidarité et de partage équitable des responsabilités », qui comprend d'éventuelles mesures financières [article III-268]. Certains États membres étant soumis à des pressions beaucoup plus importantes en terme d'immigration que d'autres, ce principe pourrait mener à des programmes et autres instruments financiers afin de soutenir les États membres confrontés, par exemple, à une immigration clandestine particulière ou à des problèmes d'intégration.

Il ne fait donc aucun doute que le Traité constitutionnel renforce les possibilités d'action de l'UE en matière de politique d'immigration. Parmi les points positifs, il faut souligner que le nouveau traité offre une approche vraiment complète de l'immigration, permettant de combiner des mesures pour l'immigration légale et pour l'immigration clandestine, ainsi que des mesures pour des questions nationales et internationales.

Cependant, le Traité constitutionnel limite aussi de façon importante une politique « commune » de l'UE en matière d'immigration. Les États membres conservent ainsi pleinement leur droit de fixer les « volumes d'entrée » des ressortissants de pays tiers pour des motifs professionnels [article III-267(5)]. De même, les mesures européennes favorisant l'intégration des ressortissants de pays tiers excluent toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres [article III-267(4)]. Cela signifie que les États membres contrôleront toujours en grande partie l'immigration légale sur leur territoire. Tout en réduisant l'ampleur et l'efficacité de la « politique commune » en matière d'immigration introduite par le Traité, cela reflète le caractère extrêmement délicat de cette question de politique nationale qu'est l'immigration légale. Au final, donc, même après l'entrée en vigueur du Traité constitutionnel, l'essentiel dépendra de la volonté politique des États membres de développer une « politique commune de l'immigration » digne de ce nom, bien que le nouveau traité propose un cadre bien meilleur qu'avant pour le faire. ■

Jörg Monar

* Le Conseil européen a décidé en novembre 2004, le passage à la majorité qualifiée (prévue dans le Traité d'Amsterdam) avec co-décision du Parlement européen sur les questions d'asile et d'immigration (excepté l'immigration légale qui reste à l'unanimité jusqu'à l'entrée en vigueur de la Constitution européenne) à partir du 1^{er} avril 2005.

VU D'ALLEMAGNE

La fin de la stabilité ?

Les prises de position alarmistes se multiplient outre-Rhin : le gouvernement rouge-vert a-t-il l'intention de poursuivre sans gêne sa marche vers l'endettement public ? Le point de vue et les explications d'Angelica Schwall-Düren*, députée, vice-présidente du groupe SPD au Bundestag, chargée des Affaires européennes.

Si l'Allemagne peut être considérée comme une ancre de stabilité monétaire au sein de l'UE, les raisons de son déficit budgétaire sont multiples. Malgré des réformes drastiques dans le cadre de l'agenda 2010 (marché du travail, sécurité sociale, impôts), ressenties douloureusement par les citoyens, la réduction de la dépense publique n'a pu atteindre les objectifs fixés, notamment en raison de chocs externes (effondrement de la conjoncture mondiale après le 11 septembre, guerre en Irak, crise du pétrole). De plus, les réformes arrivent tard et commentent seulement à produire leurs effets. En outre, l'unité allemande implique année après année un transfert de 4 % du PIB de l'Ouest à l'Est de l'Allemagne, sans que soient apparues les forces nécessaires à une croissance soutenue et durable. La stagnation qui s'ensuit et la croissance trop modeste depuis 2001 engendrent des revenus fiscaux trop bas, un dynamisme insuffisant sur le marché du travail, une demande intérieure atone et un investissement public beaucoup trop faible, notamment au sein des communes.

Lors de l'élaboration du Pacte, ce sont particulièrement les socialistes français qui ont poussé à une prise en compte des composantes de la croissance. Mais ils n'ont réussi qu'à ouvrir au Pacte par le biais de son titre – Pacte de Stabilité et de Croissance – la possibilité d'une interprétation flexible, pour laquelle luttent Commission et Conseil des ministres, du moins certains de ses membres.

Il est évident que l'objectif premier doit être la réduction de la dette publique et la consolidation des budgets, le tout de manière durable. Mais pour lutter contre un fort taux de

Un traitement différencié ne réussira que si une politique économique plus cohérente au sein de l'UE est mise en œuvre.

À l'heure où nous bouclons ce numéro, le Conseil européen des 22-23 mars vient de décider une réforme qui assouplit le Pacte de stabilité. Elle permet d'évoquer des « facteurs pertinents » (efforts faits pendant les périodes de croissance, réformes structurelles, politique de recherche, de développement et d'innovation, coût de l'unification européenne) qui pourront être pris en compte lorsqu'un pays a des déficits supérieurs à 3 % du PIB. L'Allemagne obtient ainsi satisfaction, ce pays pouvant notamment prendre en compte le coût de sa réunification. Sur la photo, le chancelier Schröder avec José Manuel Barroso, président de la Commission européenne.

chômage, croissance et investissements sont primordiaux. Le Chancelier Schröder propose que l'on tienne compte, lors de l'évaluation des programmes de stabilité, des réformes entreprises dans les États et des dépenses correspondantes. Mais aussi de contributions telles que : la contribution nette au budget européen, les investissements dans l'éducation et la recherche, ou encore les transferts dans les nouveaux Länder pour le cas allemand. En Allemagne comme à l'étranger, des voix inquiètes se font entendre face à ces exigences⁽¹⁾.

Mais il semble évident que l'on ne peut appliquer la même politique à tous les États membres. L'économie européenne est bien trop hétérogène pour s'orienter selon le principe « one size fits all ». Ainsi, les pays à faible croissance et au taux d'inflation bas atteignent rapidement la limite du déficit tandis que les pays à croissance élevée n'ont, selon le Pacte, pas besoin de rigueur et attisent par conséquent les tendances inflationnistes dans la zone euro. De plus, certains États membres bénéficient de l'avantage d'un soutien financier de l'UE, tandis que les contributeurs nets, comme l'Allemagne et la France, voient leurs budgets publics diminués par les contributions au budget européen. Cette vision s'impose peu à peu au sein des discussions du Conseil européen. Son président, Jean-Claude Juncker, considère qu'il est important d'adopter une stratégie à long terme contre le déficit, pour donner des stimulus pendant les bonnes périodes et mieux prendre en compte la dette publique.

Mais un traitement différencié ne réussira que si une politique économique plus cohérente au sein de l'UE est mise en œuvre, et si les réflexions fiscales sont dotées d'un cadre macro-économique. Une coordination – ou « gouvernance économique » – offrirait la possibilité d'une plus grande cohérence entre les politiques budgétaires, en vue d'objectifs communs non seulement dans la politique de stabilité, mais aussi dans d'autres domaines, comme par exemple la Stratégie de Lisbonne ou la politique de l'emploi. Pour éviter le danger d'un « naming, blaming, shaming » (dont l'efficacité a montré ses limites), cette coordination européenne ne peut réussir que dans un esprit de coopération et de partenariat. ■ **Angelica Schwall-Düren**



© COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

* Cet article a été écrit mi-mars, avant le Conseil européen de Bruxelles des 22-23 mars.

(1) Arnaud Leparmentier et Philippe Ricard. « L'Allemagne est décidée à peser plus fortement en Europe », in *Le Monde*, 18/1/2005.

RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE

Un projet en panne de cohérence

La Commission européenne a fait l'effort de compléter ses propositions de relance de la croissance par un agenda social. Est-ce une nouvelle juxtaposition du social à l'économique ou y a-t-il une vraie cohérence dans le projet Barroso ? Il semblerait que celle-ci reste à bâtir...

Cinq ans après le Sommet de Lisbonne, le potentiel de croissance de l'UE atteint à peine plus de 1 % au lieu des 3 % escomptés et les perspectives ne sont guère glorieuses. Dans sa communication du 2 février, José Manuel Barroso, le président de la Commission, ne propose pas de diagnostic approfondi. Pour lui, si Lisbonne n'a pas tenu la route, c'est d'abord à cause de « *la lenteur des progrès réalisés dans les États membres* ». Une réflexion plus poussée sur les causes de cette croissance déprimée aurait été utile. La Commission, dans sa communication, se concentre sur la partie « offre », en insistant sur l'intégration du marché intérieur et l'innovation. Les critiques, notamment du côté de la CES (Confédération européenne des syndicats), pointent la faiblesse de la demande globale qui appellerait des politiques monétaires et fiscales plus actives⁽¹⁾. Cependant, il serait dangereux de laisser sans réponse le problème de compétitivité de l'offre européenne.

Cela dit, il y a bien un problème au niveau des États, qui n'ont pas appliqué leurs engagements de 2000. La volonté de la Commission d'élaborer un « *partenariat renouvelé entre l'UE et les États pour mieux partager les responsabilités de la mise en œuvre* » est donc louable. Mais cela suppose d'une part, que l'Union joue pleinement son rôle d'initiative sur le sens des réformes à mener et sur les moyens appropriés et d'autre part, l'implication des sociétés civiles. Le partenariat proposé fait place au dialogue avec les partenaires sociaux. C'est positif mais l'appropriation aurait été toute autre s'ils avaient été consultés plus tôt ! Autre cause de cet échec à mi-parcours, selon José Manuel Barroso : la multiplicité des objectifs. Pour lui, il faut les recentrer sur la compétitivité et l'emploi, en mettant l'accent sur la première. Déséquilibré, le projet Barroso ? Une semaine après la publication des propositions de son président, la Commission a sorti une autre communication, un « *Agenda social* » pour 2005-2009. La publication séparée de cet Agenda laisse des doutes sur la volonté réelle de l'articuler aux politiques de relance de la croissance.

Les organisations patronales dénoncent les contradictions de cet Agenda avec les objectifs de compétitivité affichés auparavant⁽²⁾. Au contraire, on peut penser que l'agenda social répond en grande partie aux préoccupations face aux restructurations : renforcement du dialogue social européen, mobilité des travailleurs couplée à une coordi-

nation entre États pour assurer la portabilité des droits sociaux dans l'UE, prise en compte des conséquences de l'élargissement sur les marchés du travail... Cependant, le cadre européen de dialogue social transnational n'est qu'optionnel ; en outre, il ne porte pas sur les stratégies des firmes, en amont des restructurations. Dans ces conditions, il est difficile de progresser vers une cohérence entre choix sociaux et exigences de compétitivité.

Côté services publics, la prise en compte de leur spécificité marque des points. Mais on est encore loin d'une intégration des domaines de services respectueuse des choix de société, dans une dynamique combinant jeu du marché, harmonisation des règles d'intérêt général et accès de tous à des réseaux de SIG modernisés.

Le rôle de l'action publique

Le bon *mix* entre compétitivité et croissance n'a rien d'évident non plus. On peut créer de la compétitivité en faisant simplement pression sur les coûts et en agissant sur les prix. Mais pour qu'elle s'accompagne d'une croissance accrue, les investissements de développement sont indispensables. Ceux-ci figurent en partie dans le projet Barroso. La Commission s'engage à favoriser la création de pôles d'innovation et d'initiatives technologiques européennes. Mais pour passer à la vitesse supérieure en terme de croissance, ne faut-il pas coupler libre fonctionnement du marché et action publique ? Aux États-Unis le débat est tranché : la puissance publique définit les secteurs à défendre dans la mondialisation et façonne en conséquence les aides et les positions de négociation à l'OMC. En Europe, tant que la sélection de l'offre ne se fera que par le marché, les stratégies des firmes continueront à se porter sur les pays émergents. L'action publique a donc clairement un rôle à jouer, notamment par l'élaboration de véritables stratégies de spécialisation et de politiques industrielles adossées aux politiques d'intérêt général (santé, énergie, défense...) en exploitant pleinement l'échelle du marché intérieur. Et surtout par un financement adéquat du développement. Porter l'investissement en R&D à 3 % du PIB européen, développer les compétences, répondre aux défis de restructuration et de cohésion de l'UE élargie... tout ceci ne se fera pas sans un véritable budget européen et un système de marchés financiers et de crédit adapté. La cohérence entre marché, action publique et choix de société ainsi que la complémentarité entre action communautaire et efforts nationaux restent donc à bâtir. Confrontations Europe, avec les députés européens membres du « Club Lisbonne », s'y emploie⁽³⁾. ■

Nathalie Lhayani

Pour passer à la vitesse supérieure en terme de croissance, ne faut-il pas coupler libre fonctionnement du marché et action publique ? Aux États-Unis le débat est tranché...

(1) Voir le communiqué du 3 mars 2005 sur www.etuc.org/a/882

(2) Voir les déclarations de l'UNICE et de l'organisation patronale britannique CBI dans *Liaisons Sociales Europe* n° 122 (17 février au 2 mars).

(3) Les objectifs et le programme de Confrontations Europe pour refonder Lisbonne figurent sur le site www.confrontations.org

SERVICES SOCIAUX

Un besoin de reconnaissance

La spécificité des SSSIG (Services Sociaux et de Santé d'intérêt général) rend nécessaire l'approche sectorielle réclamée par la société civile. Le défi reste à relever...

Les « Services Sociaux et de Santé d'intérêt général » (SSSIG)

couvrent une large gamme d'activités allant des soins au logement social en passant par la réinsertion, l'aide à la famille, aux personnes âgées ou handicapées. En 2003, ils ont revendiqué un statut de SIG en Europe mais spécifique : pour ne pas être confondus avec les services publics « classiques » (l'électricité, les postes ou l'eau) et car ils se méfient d'une « directive-cadre englobante ». Ils ont finalement obtenu gain de cause. La Commission européenne, dans son Livre blanc sur les SIG de mai 2004, affirme « reconnaître pleinement l'intérêt général dans les services sociaux et de santé » et propose d'élaborer avec les acteurs une communication « afin d'identifier et de reconnaître leurs particularités et clarifier le cadre dans lequel ils fonctionnent et peuvent être modernisés ». Problème : parallèlement, la Commission propose une directive sur « les services dans le marché intérieur », dite « Bolkestein », qui concerne tous les services. La schizophrénie de la Commission est à son comble : sa main gauche s'engage dans un traitement sectoriel de ces services, sa main droite les fonde dans une directive-cadre qui les ignore... Le « Paquet Monti » concernant les aides d'État aux SIG publié au même moment est plus attentif à ces spécificités, mais comment des entreprises à but non lucratif peuvent-elles se reconnaître dans un texte qui mentionne un droit à un « bénéfice raisonnable » ?

Cependant la machine est lancée : la directive Bolkestein est mise en débat au Conseil et au Parlement, la Commission confie à la DG Emploi, Affaires Sociales et Égalité des chances le soin d'élaborer la communication sur les services sociaux. Fin 2004, un questionnaire est envoyé à tous les États membres. Le 24 février 2005, Jérôme Vignon, directeur général adjoint à la DG Emploi, fait un premier bilan des réponses devant le groupe de travail SIG de Confrontations Europe⁽¹⁾ : il apparaît nettement que cette

DIRECTIVE BOLKESTEIN

Le projet de directive sur « les services dans le marché intérieur » suscite un débat paneuropéen. Les libertés d'établissement et de prestation de service sont au cœur du projet mais elles doivent respecter les règles d'ordre public et social et les services publics. Or la méthode et les moyens du projet – notamment le principe du pays d'origine – posent à cet égard de graves problèmes. Confrontations Europe ouvre sur son site (www.confrontations.org, page événements) une rubrique spéciale d'information et d'analyse pour permettre aux citoyens de suivre et de clarifier ce débat.



© B. DE LAFARGUE

spécificité revendiquée est totalement justifiée. Des principes communs peuvent être dégagés qui « confirment l'utilité d'une approche sectorielle ». Les SSSIG se caractérisent par l'absence « de coupure claire entre le produit final et la façon dont il est rendu », « ces services ne peuvent être accomplis par n'importe quel opérateur, il y a un lien direct entre la nature de l'opérateur et celle du service ». À cette situation spécifique devrait correspondre un traitement spécifique. La directive « services » a été élaborée dans le secret et dans l'ignorance des réalités des SSSIG : la communication doit les révéler et montrer l'absurdité qu'il y a à traiter un service de réinsertion ou une église comme des coiffeurs ou des plombiers !

Critères d'efficacité...

Cette reconnaissance sera cependant loin de suffire à produire le cadre communautaire sectoriel nécessaire à la sécurité juridique des SSSIG. Le Traité actuel par exemple est « neutre » par rapport au statut des opérateurs et ne connaît que les activités, même si pour la protection de l'environnement, le droit communautaire commence à reconnaître « les méthodes de production » de l'éco-industrie... Le principe dit de « l'investisseur avisé », déjà critiquable pour les entreprises publiques, s'avère là totalement inopérant. Dans la doctrine communautaire, les autorités publiques attribuent des missions d'intérêt général or, par exemple, les églises allemandes choisissent

UN PETIT PAS EN FAVEUR DES SIG

Le Parlement européen a approuvé le 22 février un allègement du contrôle de la Commission sur les services d'intérêt général. Le logement social et les hôpitaux n'auront plus à notifier leurs subventions à la Commission quel que soit leur montant ; pour les autres cette exemption est plafonnée à 15 millions d'euros par an, moyennant trois conditions : l'attribution du service doit faire l'objet d'un acte légal, la méthode de calcul de l'aide être clairement établie et l'aide ne pas dépasser le coût des charges de service public. Les députés n'ont pas suivi la rapporteure libérale hollandaise Sophia In't Velt, qui refusait l'exemption au logement social et substituait l'attribution par appel d'offres à celle par acte légal. Au final, le texte reste cependant plus restrictif que celui de la Commission... comme quoi le Parlement peut être plus royaliste que le roi !

sent librement les activités qu'elles exercent. Choix corrélien : soit elles acceptent de devenir sous-traitantes des autorités publiques, soit elles s'exposent aux accusations communautaires de monopole illégal !

La Communication doit proposer une orientation offensive : il ne s'agit pas seulement de protéger les SSSIG mais de les inciter à rendre des comptes, à améliorer la qualité et l'efficacité. Là, le débat reste largement à faire. Faut-il opposer l'économique au social ? Faut-il au contraire faire reconnaître une économie particulière à

dominante non-marchande, mais soumise elle aussi à des critères d'efficacité sociale ? L'orientation retenue actuellement de normes de qualité, de charte européenne de qualité, d'évaluation par les pairs, est peut-être un premier pas pédagogique nécessaire, mais cela fera-t-il vraiment le poids face aux « chars lourds » de la concurrence et du marché intérieur ? ■

André Ferron

(1) Consulter le site : www.confrontations.org.

SYSTÈMES D'ASSURANCE MALADIE

Éclairages sur des expériences nationales

Les Entretiens de l'IRES, début février, ont porté sur les réformes des systèmes d'assurance maladie. À l'heure où ce sujet est à l'ordre du jour en France, Jean-Pierre Moussy, président de l'IRES, revient sur trois expériences nationales⁽¹⁾.*

Dans de nombreux pays un vent de réforme souffle sur les systèmes d'assurance maladie. La démarche se base pour une large part sur l'importance et l'évolution des dépenses de santé dans le PIB. Plusieurs facteurs – augmentation du volume de la consommation et prix des soins, vieillissement de la population, progrès de la technique médicale – aboutissent à cette augmentation de la part des dépenses de santé dans le PIB. Ce décor planté, les choix effectués par les gouvernements et les partenaires sociaux restent ouverts.

• **Au Royaume-Uni**, le système de santé repose sur un principe d'universalité et d'uniformité des prestations financées exclusivement par l'impôt (O. Join-Lambert et F. Lefresne, IRES, 2004). Le National Health Service (NHS) a été créé en 1948, six ans après le plan Beveridge de 1942. Son efficacité a ensuite été mise en cause. Conscient des difficultés chroniques du système de santé – manque d'investissements, pénurie de places dans les hôpitaux, files d'attente, offre de soins insuffisante (1,7 médecin pour 1 000 habitants en 1998 contre 3,4 en Allemagne) – le gouvernement Blair vient de prendre un certain nombre de mesures : programme important de construction d'hôpitaux (2001), création de 60 000 emplois nouveaux dans le secteur hospitalier (2003) mais également accroissement d'un point de pourcentage de la cotisation d'assurance maladie, concurrence accrue des fournisseurs de soins, autonomie budgétaire accordée à certains hôpitaux du NHS accédant au statut de « *foundation hospitals* ».

Des éléments de concurrence ont été introduits dans le NHS mais, au total, des mesures ont été prises pour

mieux répondre aux finalités du système de soins et le NHS a finalement été conforté comme institution publique⁽²⁾.

• **En Allemagne**, la succession des réformes en 1992, 1997, 2002 n'a pas jusqu'alors réussi à réduire les déficits (P. Hassenteufel, IRES, 2004). La réforme de 2003, la « loi de modernisation de l'assurance maladie », marque un tournant : elle prévoit que les budgets seront remplacés par des volumes de prestations à prix fixes d'ici 2007. Les tickets modérateurs sont augmentés (le patient doit s'acquitter d'une taxe de 10 euros versée une fois par trimestre pour une pathologie donnée), la prise en charge d'un certain nombre de prestations est supprimée (montures et verres de lunettes) tandis que les prothèses dentaires devront faire l'objet d'une prise en charge spécifique sous la forme d'une assurance volontaire. Par ailleurs le financement des indemnités de congé de maladie devrait être modifié en 2007 (celles-ci ne devraient plus être à la charge des employeurs mais seulement des salariés). Ces différentes mesures se sont traduites dans les comptes du premier semestre 2004 : l'assurance maladie est devenue excédentaire de 2,42 milliards d'euros.

Ces mesures ne vont pas sans entraîner actuellement de nombreuses réactions dans l'opinion.

• **En Suède** (A. Jolivet, IRES, 2004), comme dans beaucoup de pays, la préoccupation dominante est celle de la maîtrise des dépenses de santé. Plusieurs réformes ont permis leur réduction : les dépenses sont passées de 9,1 % du PIB en 1980 à 8,3 % en 1990 mais en 2002 elles représentaient 9,2 % du PIB.

L'État joue un rôle primordial dans la définition du cadre légal, la définition des priorités et des grands objectifs de ►►►

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ DANS LE PIB								
	Allemagne	Espagne	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Suède	Italie	USA
1970	6,2	3,6	5,6	6,9	4,5	6,7		6,9
2000	10,6	7,5	9,3	8,6	7,3	8,4	8,2	13,1

Source : Eco-Santé 2003

L'ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE EN FRANCE		
	Hommes	Femmes
1898/1903	45,4	48,7
1933/1938	55,9	61,6
1975	69	76,9
2000	75,2	82,7
2001	75,5	83

Au 1^{er} janvier 2004 : 9,97 millions de personnes avaient plus de 65 ans

►► santé publique mais la caractéristique essentielle réside dans la responsabilité – financement, fourniture de soins, gestion des personnels – qui revient aux conseils généraux et aux municipalités. Les médecins sont salariés : leurs salaires et leurs conditions de travail font l'objet de négociations entre les partenaires sociaux.

Un « plan national pour le développement des services de santé » a été adopté par le Parlement pour 2001-2004. Il vise à une organisation du système de soins plus performante et à une amélioration des soins médicaux pour les personnes âgées. Le système de santé suédois a ses propres difficultés (renouvellement démographique des médecins, importance des congés maladie), cependant les acteurs économiques et sociaux se sont saisi des problèmes : le syndicat LO a ainsi souhaité que des négociations collectives s'engagent sur la santé et l'environnement au travail.

En conclusion, la réforme des systèmes d'assurance maladie met l'accent sur le volet dépenses dans la plupart des pays. Si celui-ci est important, l'aspect recettes l'est également : un environnement macro-économique favo-

nable (croissance et emploi) pose en termes différents les difficultés à résoudre. La gestion du Pacte de stabilité (qui inclut dans le ratio des déficits la protection sociale) constitue par ailleurs une pression indéniable sur la demande de soins. Par ailleurs, les aspects sociaux et politiques, la multiplication des acteurs (État, régions, professions, syndicats, associations de malades...) ajoutent à la complexité de la réforme. Pour autant, cette complexité ne peut rebuter les acteurs politiques et ceux de la société civile soucieux d'améliorer le sort de leurs concitoyens. Car il s'agit là de choix sociétaux dans lesquels est en cause la solidarité dans la population et entre les générations. ■

Jean-Pierre Moussy

* Institut de Recherches Économiques et Sociales (www.ires-fr.org).

(1) Cet article s'inspire largement de la *Chronique Internationale de l'IRES*, numéro spécial de novembre 2004. L'auteur précise qu'il en assume seul la rédaction finale.

(2) Au pays du libéralisme, le poids du financement public demeure une caractéristique forte du système de santé : cette part est (selon l'OCDE) de 84,3 % contre 76,2 % en France.

M O N D E

E U R O P E

SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Le dollar, le yuan et les autres

La conjoncture mondiale est déterminée par les orientations politiques sino-américaines, explique Michel Aglietta, professeur d'économie à l'Université de Paris X et conseiller scientifique au CEPII. Pour aller plus loin dans la voie d'une transformation du système monétaire international, l'innovation serait une initiative conjointe du Japon et de l'Europe pour gérer le taux de change yen/euro face au dollar.*

L'Europe étale son impuissance à se préserver des forces dominantes qui font évoluer l'économie mondiale. Les prix et les salaires industriels subissent la pression concurrentielle de plus en plus forte de la Chine dans le commerce international. L'exportation est handicapée par l'orientation baissière du dollar. Les entreprises, qui affichent pourtant une récupération spectaculaire des profits, n'investissent qu'avec parcimonie pour respecter les exigences financières des actionnaires ; ce qui conduit à des distributions de dividendes élevées. Les progrès de productivité sont donc beaucoup trop lents. La demande n'est soutenue que par l'abondante liquidité alimentée par la politique monétaire américaine. Ces liquidités sont multipliées à travers le monde en contrepartie de l'accumulation extraordinaire des réserves de change dans les pays qui veulent empêcher ou limiter la baisse du dollar. Elles se diffusent par l'interdépendance des marchés de capitaux et provoquent surtout la hausse des prix immobiliers qui stimule la demande à des degrés divers selon les pays.

La Chine détiendra la clé de la transformation du système monétaire international lorsque l'ancrage sur le dollar lui créera plus d'inconvénients qu'il ne lui donne d'avantages.

Le rôle-clé de la Chine

La configuration évoquée ci-dessus peut durer tant que l'un des deux pays n'infléchit pas sa politique. En effet, la croissance monétaire sur laquelle repose la poursuite de l'endettement américain n'entraîne pas de pressions inflationnistes générales, parce qu'elles sont compensées par les forces déflationnistes venant de Chine via le commerce international. La canalisation de ces pressions sur l'immobilier fait de celui-ci un maillon faible qui peut toutefois continuer sur sa lancée spéculative tant que les taux d'intérêt obligataires ne montent pas.

Il est improbable que la politique unilatérale des États-Unis soit modifiée de leur chef. Au plan budgétaire les choix politiques font prévoir un déficit fédéral supérieur à 4 % l'an chaque année jusqu'à 2008. Au plan monétaire l'endettement des ménages est trop important pour que la Réserve Fédérale augmente les taux d'intérêt autrement qu'avec une grande prudence. Cette hausse des taux courts ne se reflète pas dans les taux longs et n'est pas suf-

fisante pour freiner la dépense des ménages. Il s'ensuit que le déficit extérieur de la balance courante va au mieux se maintenir sur un déficit de 6 % du PIB, soit 700 à 800 milliards de dollars par an.

La Chine est le partenaire permissif de l'accumulation des dettes américaines. Car les faibles rendements obligataires et l'incertitude sur la capitalisation boursière ne permettent pas des entrées suffisantes de capitaux privés pour boucler mois après mois le financement des déficits américains. La Chine s'en tient, en effet, à un ancrage fixe sur le dollar et absorbe autant de dollars qu'il le faut pour cela. Cette politique l'a bien servie jusqu'ici. Elle a soutenu la croissance des exportations qui entraîne l'activité nécessaire pour créer 20 à 25 millions d'emplois par an. Comme la Chine est devenue le pivot de l'intégration régionale asiatique, les autres pays ne peuvent laisser leurs taux de change s'apprécier trop contre le yuan. Ils recourent donc aussi à des augmentations massives de réserves de change.

La Chine détiendra la clé de la transformation du système monétaire international lorsque l'ancrage sur le dollar lui créera plus d'inconvénients qu'il ne lui donne d'avantages. Ces inconvénients découlent de l'incapacité d'un contrôle monétaire de la demande intérieure à cause de l'ancrage. Ils deviendraient dirimants si, en dépit du soutien apporté au dollar, celui-ci en venait à subir une attaque spéculative désordonnée dans les marchés de change. Pour prévenir une crise de change aux conséquences financières douloureuses, tant aux États-Unis (remontée brutale des taux d'intérêt et récession) que dans les pays créanciers des États-Unis (pertes de change colossales) et dans les pays tiers (appréciation excessive de l'euro et des autres monnaies européennes), il faudrait pouvoir prendre une initiative. Celle-ci devrait conduire les États-Unis à un ajustement progressif sans avoir à négocier avec eux une concertation qu'ils rejettent certainement. Elle devrait précéder l'éventuel changement de politique chinoise. Elle devrait provenir de pays philosophiquement acquis à l'idée de l'évolution du monde vers un polycentrisme monétaire et particulièrement lésés par un scénario de baisse désordonnée du dollar. Cela pointe l'Europe et le Japon.

Vers un polycentrisme monétaire ?

Il importe d'abord de bien comprendre qu'une résolution des déséquilibres financiers internationaux sans crise du dollar et récession mondiale subséquente ne peut résulter de la seule dépréciation du dollar. L'ajustement ordonné requiert un ralentissement de la demande intérieure aux États-Unis et un raffermissement en Europe et au Japon. En Europe cela veut dire découpler plus systématiquement les taux d'intérêt à long terme européens et américains. Il faudrait donc contrecarrer les signes d'essoufflement de la demande des ménages en baissant les taux courts dans la zone euro en même temps que la réserve fédérale remonte les siens prudemment aux États-Unis. Il n'y a pas besoin de

Une initiative devrait précéder l'éventuel changement de politique chinoise. Elle devrait provenir de pays philosophiquement acquis à l'idée de l'évolution du monde vers un polycentrisme monétaire et particulièrement lésés par un scénario de baisse désordonnée du dollar. Cela pointe l'Europe et le Japon.



© B. DE LAFARGUE

L'euro ne peut être durablement une monnaie internationale de financement et de placement sans politique monétaire extérieure.

coordination monétaire pour cela, d'autant que l'orientation de l'inflation dans les prochains mois va être à la baisse. Au Japon, qui est récemment retombé en récession, il faut éviter l'appréciation du yen pour sortir de la déflation et permettre ainsi une reprise de la consommation des ménages. Pour aller plus loin dans la voie d'une transformation du système monétaire international, l'innovation serait une initiative conjointe du Japon et de l'Europe pour gérer le taux de change yen/euro face au dollar. Une stabilisation de ce taux de change entre deux grandes monnaies à taux d'intérêt bas contribuerait à décourager la spéculation, mais faciliterait une diversification ordonnée des réserves internationales. Notamment elle offrirait au gouvernement chinois une opportunité de modifier son ancrage sans bouleverser de manière prématurée son régime de change. Il lui suffirait de remplacer le dollar par un panier faisant une place au yen et à l'euro. Au fur et à mesure de l'assainissement du système financier interne de la Chine, le gouvernement pourrait à son gré décider d'élargir les marges de fluctuation. Dans cette conjecture l'Europe et le Japon auraient commencé à contourner le laisser-faire américain pour amorcer l'évolution vers un polycentrisme de fait. Bien entendu, la condition politique pour cela est que, dans la zone euro, la primauté des autorités politiques sur la banque centrale en matière d'objectifs de change soit affirmée et établie. Il faudrait au préalable que les dites autorités politiques énoncent enfin ce qu'elles pensent être le rôle de l'euro dans le monde.

À moyen terme le basculement vers l'Asie du pôle principal de la croissance mondiale entraînera le remplacement de l'hégémonie du dollar par un oligopole monétaire. Les initiatives politiques suggérées ci-dessus garantiraient que l'Europe évite de subir cette évolution dans une position subordonnée. Car l'euro ne peut être durablement une monnaie internationale de financement et de placement sans politique monétaire extérieure. Celle-ci est indispensable pour englober le pourtour méditerranéen et le Proche-Orient dans une zone euro élargie.

Toutefois cette évolution posera des problèmes globaux de gouvernance parce qu'un polycentrisme monétaire n'est pas spontanément stable. Un organe international de concertation monétaire s'avérera nécessaire. Les résistances politiques seront fortes, non seulement à cause de l'unilatéralisme américain, mais à cause de l'héritage du G7. Pourtant le G7 est inadéquat dans le contexte monétaire qui se dessine. De son côté, le FMI a montré son incapacité à influencer les solutions des problèmes de change entre les grandes devises. Il faudrait promouvoir la création d'un G4 (États-Unis, Europe, Japon, Chine) en tant qu'organe de régulation du système monétaire international. Il devrait être ouvert ultérieurement à de futures grandes puissances économiques telles que l'Inde et le Brésil. Avec une représentation européenne unique, il inciterait grandement à définir une politique de l'euro. ■ **Michel Aglietta**

* Centre d'Études prospectives et d'informations internationales.

ISRAËL-PALESTINE

Des raisons d'espérer

« La pente s'est inversée », estime Michel Rocard, député européen*, à son retour du Proche-Orient où il a dirigé la mission d'observation de l'UE pour les élections palestiniennes, mais « dans cette région, seuls les actes comptent »...

Depuis l'élection de Mahmoud Abbas à la tête de l'Autorité Palestinienne, les signes positifs se multiplient. D'après vous, cela peut-il mener à une paix durable ?

Michel Rocard : C'est possible, sans être en aucun cas certain. Ce qui me paraît important c'est que la pente se soit inversée et que depuis trois mois les nouvelles s'accumulent dans le bon sens. Mais les raisons des méfiances demeurent énormes, les extrémistes de tout bord restent présents et donc il faut être très prudent ! Il y a un enchaînement de faits étonnants, mais qui doivent un peu au hasard. Le premier, c'est l'annonce, au milieu de l'an dernier, par le Premier ministre israélien Ariel Sharon, d'un retrait unilatéral de Gaza. Ce retrait ouvre déjà une perspective d'autonomie sinon d'indépendance aux habitants de Gaza. Puis, arrive un deuxième élément qui est la décision du président égyptien, Hosni Moubarak, de soutenir ce processus. Ceci, non seulement consolide l'idée que Gaza va être libérée, mais également que cela peut se faire à travers une négociation entre voisins et donc corriger la menace que faisait peser le caractère unilatéral du retrait. La demande de démocratie et la qualité des élections en Palestine qui ont suivi la mort d'Arafat constituent le troisième facteur. Les élections, remarquables par une participation importante, ont porté au pouvoir un homme qui est résolument engagé dans le sens de la paix des armes et de la négociation. Le quatrième facteur vers la paix, c'est donc l'orientation de Mahmoud Abbas. Il y a un cinquième facteur : en Israël, la bataille engagée par les colons et l'extrême droite israélienne contre le plan de retrait de Gaza décidé par Ariel Sharon oblige celui-ci à recentrer son gouvernement à gauche.

Il y a donc beaucoup de facteurs positifs. Il reste qu'il y a toujours des terroristes, qu'il est impossible pour M. Abbas de les liquider par ses seuls moyens. Pour que le terrorisme disparaisse, il faudrait que la population palestinienne cesse d'accueillir, de protéger, de cacher des terroristes. Et pour ce faire, il faudrait que les Palestiniens aient des raisons de croire à une issue positive, ce qui veut dire à une reprise économique et à une perspec-

L'Europe, depuis cinq ou six ans maintenant, joue un rôle certes peu visible, mais important et croissant dans la résolution du conflit israélo-palestinien.



© COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE/ECHO

tive de négociation de paix. Or, ceci doit commencer avant d'en avoir fini avec l'éradication du terrorisme. C'est là la vraie difficulté.

Que pensez-vous des déclarations de Condoleezza Rice quant à la volonté des États-Unis de travailler à un partenariat plus étroit avec l'Union européenne pour agir au Proche-Orient ?

M. R. : Ce que C. Rice a dit est en fait une reconnaissance des faits. L'Europe, depuis cinq ou six ans maintenant, joue un rôle certes peu visible, mais important et croissant dans la résolution du conflit israélo-palestinien, notamment par sa participation au Quartet. Or, le Quartet n'est pas seulement transatlantique. Il compte des diplomates russes et des représentants de l'ONU pour rétablir la paix à travers ce que l'on appelle la « feuille de route ». Le discours de Mme Rice consistait en fait à officialiser le rôle important que les Européens jouent dans ce Quartet et préciser que ceci avait l'aval des États-Unis. Ceci dit, il est vrai que ce nouveau discours américain donne racine à une meilleure convergence transatlantique. On ne sait pas encore si l'attitude des États-Unis au Moyen-Orient changera. Il n'y a encore que des discours. Or, dans cette région du monde, seuls les actes comptent. L'administration américaine fait attention à ne pas laisser un trop grand écart entre ce qu'elle dit et ce qu'elle fait. Je suis plutôt heureux des discours de ces derniers jours.

Qu'est-ce que l'Union européenne peut apporter dans la résolution de ce conflit ? L'UE ne serait-elle pas plus active au Proche-Orient s'il y avait réellement une vision commune de la politique à mener dans cette région ?

M. R. : Il n'y aurait jamais eu de feuille de route si l'UE ne parlait pas d'une seule voix et ne pesait pas de tout son poids à l'intérieur du Quartet. Ce que l'UE peut apporter au Proche-Orient, elle l'apporte déjà : une intermédiation non dangereuse parce que non armée, mais très experte en coopération entre souverainetés équivalentes. C'est notre expertise. Et de ce point de vue, nous ne sommes pas mauvais. D'autre part, il y a une répartition des rôles, établie d'un commun accord entre les États-Unis et l'UE, pour qu'Israël voie le soutien dont il a besoin être assuré surtout par les Américains et l'autorité palestinienne celui dont elle a besoin par l'Europe. Dès que les pourparlers commenceront à devenir plus denses, l'UE pourra intervenir beaucoup plus, en utilisant sa propre expérience d'élaboration d'une paix durable. En effet, il faudra s'attaquer à des réalités très difficiles. Parmi d'autres, et pour ne prendre qu'un seul exemple, le problème de l'eau pourra bénéficier de notre expérience de la gestion en commun de la production de charbon et d'acier. Celle-ci est profonde, elle inspire nos diplomates européens, elle est à disposition pour résoudre des problèmes difficiles à venir. ■

Propos recueillis par Nathalie Lhayani
(le 15/02/2005)

* M. Rocard est membre de la commission des Affaires étrangères et de la délégation du Parlement européen pour les relations avec les États-Unis.



La table ronde de clôture du colloque avec, de gauche à droite : J.-D. Giuliani, président de la Fondation Robert-Schuman ; Reiner Hoffmann, secrétaire général adjoint à la Confédération européenne des syndicats (CES) ; Mario Monti, président de l'Université Bocconi ; Philippe Herzog, président de Confrontations Europe ; Lord Simon of Highbury, administrateur au Conseil d'administration de Suez ; J.-L. Beffa, pdg de Saint-Gobain ; Lars-Hendrik Röller, chef économiste, DG Concurrence, Commission européenne.



« L'Europe, pour la compétitivité de son économie et pour l'emploi, a plus que jamais besoin d'une véritable politique industrielle. L'Union doit mettre au point les instruments propres à compléter et à amplifier les initiatives nationales dans cet objectif » a affirmé Pierre Sellal (en médaillon), Ambassadeur de la France auprès de l'Union européenne, en accueillant les organisateurs du colloque et les participants lors d'une réception à la Représentation permanente de la France auprès de l'UE.



© CARLOS ESTEVES



© AIRBUS

Industrie, innovation ou déclin européen

Plus de 400 acteurs économiques et sociaux venus de toute l'Europe ont montré

un vif intérêt pour « un dialogue industriel européen », thème du colloque* organisé par Confrontations Europe et le Groupe Alpha, les 17-18 février au Parlement européen, à Bruxelles. Une participation nombreuse, signe d'inquiétude mais aussi d'une prise de conscience : « le consensus sur les risques de désindustrialisation est fort. Le mot de politique industrielle n'est plus tabou, mais que de chemin à faire pour passer aux actes »⁽¹⁾.

En forme d'écho à l'ambition d'innovation industrielle exprimée lors des débats, le présent dossier confie la plume à de nombreux intervenants⁽²⁾ du colloque, souligne des moments-clés⁽³⁾ des tables rondes et s'ouvre par un passionnant « dialogue sur l'action publique et le marché » entre Philippe Herzog et Mario Monti.

Commission européenne DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances
European Commission DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities

* Ce colloque a bénéficié du parrainage et du soutien de la Commission européenne (DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances), du ministère français des Affaires étrangères - ministère délégué aux Affaires européennes, et de la Fondation Robert Schuman. Il a été organisé avec le partenariat et la coopération de nombreux partenaires sociaux nationaux et européens.

(1) Philippe Herzog, «L'innovation industrielle fait débat», *Le Figaro*, 14/03/05. On lira aussi *Interface* n° 5, mars 2005.
 (2) L'ensemble des auteurs ont participé au colloque. Seuls Philippe Jarry, senior vice-président d'Airbus, et Francine Blanche, coordinatrice FEM des syndicats Alstom Europe, sont des auteurs « extérieurs » au colloque.
 (3) Racontés par les membres de l'équipe permanente de Confrontations Europe.

PHILIPPE HERZOG-MARIO MONTI

Dialogue sur l'action publique et le marché

Politique industrielle, aides publiques, budget européen... un entretien passionnant entre Philippe Herzog, ancien député européen et président de Confrontations Europe, et Mario Monti, ancien commissaire européen à la Concurrence et président de l'Université Bocconi (Italie), organisé à l'issue du colloque « Pour un dialogue industriel européen - Une contribution à la Stratégie de Lisbonne » des 17-18 février 2005 au Parlement européen à Bruxelles.

Philippe Herzog : Le colloque témoigne de la conscience des difficultés de l'industrie européenne et des préoccupations pour son avenir dans le cadre de la DIT (division internationale du travail), avec d'une part la montée en puissance de grands pays émergents comme la Chine et l'Inde et d'autre part le décrochage de la R&D (recherche et développement) en Europe par rapport aux États-Unis. La notion de politique industrielle réapparaît mais il est frappant de constater qu'il reste beaucoup de chemin à faire pour la concevoir, trouver les voies d'action appropriées, et beaucoup de divergences sur le partage des responsabilités à prendre.

Mario Monti : La valeur ajoutée de ce colloque a été la vaste mobilisation des acteurs concernés et la participation active des nouveaux États membres de l'Union européenne à un dialogue sur les problèmes de l'industrie européenne. Il est clair que le partage des responsabilités entre puissance publique et marché, entre niveau national et niveau communautaire n'est pas tranché. Il serait dangereux que les exigences de politique industrielle trouvent une réponse à travers des moyens qui détruiraient la base sur laquelle la compétitivité européenne doit rester assise, c'est-à-dire un grand marché unique concurrentiel.

Ph. H. : Certes, mais inversement, il serait dangereux aussi de ne pas déployer l'action publique. Il faut recon-

La notion de politique industrielle réapparaît mais il est frappant de constater qu'il reste beaucoup de chemin à faire pour la concevoir, trouver les voies d'action appropriées, et beaucoup de divergences sur le partage des responsabilités à prendre.

Ph. Herzog

cilier le marché et l'action publique dans le cadre communautaire. Nous sommes desservis par le partage des compétences actuel : d'un côté, on fabrique un marché unique – processus encore inachevé – nécessaire pour dynamiser le système productif à l'échelle européenne, mais de l'autre, l'action publique reste enfermée dans un espace national alors même que le contrôle des règles est communautarisé. Dès qu'un État veut intervenir pour répondre à un objectif de développement industriel, les autres États le suspectent de défendre ses champions. Nous devons parvenir dans l'Union à accepter et partager les capacités d'initiative et bâtir une complémentarité de l'action publique et du jeu du marché autour d'objectifs et de projets industriels d'intérêt général européen.

M. M. : Rappelons quand même que le marché unique fonctionne sur la base de règles qui sont le produit d'une action publique communautaire. Aux États-Unis, grand marché finalisé, on peut ne pas s'inquiéter de la distribution territoriale des aides à l'industrie. Mais dans l'Union européenne, si chaque gouvernement se met à soutenir ses entreprises nationales, il en résulte un « détricotage » du marché unique. Ces précisions apportées, il est vrai qu'il n'existe pas encore une action publique communautaire capable de déterminer une stratégie en faveur d'une politique industrielle européenne. Si on souhaite aller dans ce sens, est-il possible de limiter le budget européen à 1 % du PIB communautaire comme le défend la France ?

Ph. H. : Non. Et alors que les États ont souscrit - sans réfléchir - à l'objectif de baisse des aides publiques au niveau national, il serait nécessaire de compenser cela par une hausse des aides à l'échelle communautaire. Il faut un vrai budget européen pour financer des projets communs (innovations stratégiques, réseaux, compétences).

M. M. : Aujourd'hui la structure du budget européen est plutôt axée sur le maintien d'une Europe économique du passé que sur les exigences d'une Europe tournée vers l'innovation et l'avenir. Les politiques traditionnelles y occupent une trop grande place.

Ph. H. : Attention à ne pas opposer les choses. On risque une renationalisation nocive des politiques communautaires (politique agricole commune, politique régionale) avec la tendance à renvoyer les dépenses aux



Philippe Herzog et Mario Monti.

© CARLOS ESTEVES

Un débat passionnant et... passionné !

Pierre Ferracci, président du Groupe Alpha, co-organisateur du colloque avec Confrontations Europe, salue la richesse des échanges comme une illustration du partenariat pour le changement qu'il faut construire

Nous n'avons pas fait dans la facilité : au moment où beaucoup se divisent - parfois au sein même des mouvements politiques ou syndicaux - sur le futur Traité constitutionnel, nous avons choisi un thème difficile... et non consensuel : celui de la politique industrielle ! Point ici de nostalgie pour de vieilles recettes « franco-françaises », pas de leçon à donner, mais plutôt un souci commun, qui a été repris et partagé par les 400 participants, venus de toute l'Union Européenne : celui de donner un vrai coup de pouce à la construction européenne en lui permettant de renouer avec la croissance. Nous avons été d'accord pour mettre en avant trois défis :

Le défi de l'innovation

Il est remarquable que les expériences les plus passionnantes - comme la politique de recherche et d'innovation suédoise (lire en p. 29) - que les programmes les plus réussis - comme Galileo (lire en p. 22) - soient issus de croisements de l'initiative publique et privée, instaurant une nouvelle mixité.

Le défi démographique

Au lieu d'opposer de façon stérile les pays nouveaux entrants et les anciens membres, nous avons pris conscience de l'intérêt commun à des stratégies reposant sur le développement de la qualification et des compétences. Cette approche doit concerner aussi bien les hommes que les territoires.

Le défi du modèle social

Ce qui est en jeu, voire mis en cause, c'est l'ensemble du système des garanties sociales avec y compris un nouveau rapport individuel aux



© CARLOS ESTEVES

territoires, aux institutions, à l'assurance sur l'avenir... aussi était-il particulièrement important de commencer à dégager de nouveaux modes de régulation et de dialogue.

L'enjeu était de taille : « *il faut un véritable partenariat social pour le changement* » avait affirmé Odile Quintin, directrice générale, DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances de la Commission européenne, en ouvrant le colloque (lire p. 17)... Sur ce plan, je pense que le colloque a été réussi : loin de former un obstacle, la

diversité des origines, des points de vue et la différence des intérêts ont contribué à la richesse des échanges !

Je pense aussi que le succès des débats s'explique par la grande place accordée à la question des restructurations. Personne ne peut s'affirmer non concerné ! On ne peut pas vouloir « accélérer la capacité de l'Europe à s'adapter, à changer » et, en même temps, se désintéresser du traitement des restructurations, de la qualité du débat économique sur les éventuelles alternatives comme de la gestion de conséquences sociales et notamment des enjeux de revitalisation des territoires.

De surcroît, les restructurations, aujourd'hui, ont souvent une dimension européenne. Sans pour autant dessaisir les acteurs de la dimension nationale du dialogue social et institutionnel, il faut d'emblée traiter de cette dimension européenne. Cela passe par la coordination des politiques communautaires et sans doute par une réactivation des politiques sectorielles.

Les ambitions affirmées par Mme Odile Quintin en faveur d'une politique d'anticipation des changements ainsi que dans le domaine de la gestion des restructurations et du dialogue social nous donnent espoir que l'on mette en place ces outils. **Pierre Ferracci**

États, sans pour autant développer à l'échelle européenne les outils en faveur de l'innovation et de la recherche.

M. M. : Si l'on veut gagner un consensus pour une politique industrielle et accorder plus de compétences et de ressources à l'Union européenne, il ne faut pas donner l'impression d'être favorable à un super État européen. Une attention particulière doit être portée à tout ce qui peut être davantage dévolu au niveau national. Par exemple, depuis le 1^{er} mai 2004, dans le cadre de l'application des règles antitrust, la politique européenne de la concurrence a plus d'instruments mais, en même temps, des fonctions ont été décentralisées au niveau des autorités nationales de la concurrence ; ce sont elles qui appliquent les règles communautaires. Et puisque vous évoquez l'innovation, je voudrais évoquer aussi la question de l'efficacité des systèmes universitaires. Il faudrait injecter plus de concurrence entre eux dans l'Union pour les rendre plus efficaces en terme de création de capacités d'innovation. L'exemple suédois⁽¹⁾ expliqué lors du colloque va dans ce sens.

Si on souhaite aller dans le sens d'une politique industrielle européenne, est-il possible de limiter le budget européen à 1 % du PIB communautaire comme le défend la France ?

M. Monti

Ph. H. : Vous avez raison. La coupure entre le système éducatif et les entreprises est un handicap, que nous connaissons bien en France. C'est un problème culturel : on oppose malheureusement la recherche appliquée, qui est à la source de nombreuses créations d'emplois, et la recherche fondamentale, qui ne s'interroge pas forcément sur ses finalités économiques et sociétales. Je suis un ardent partisan d'une coopération approfondie entre universités et entreprises.

M. M. : Les universités représentent un cas extrême de systèmes qui servent d'abord les intérêts des producteurs qui les gèrent. Il est donc difficile d'introduire des procédures d'évaluation qui donnent la parole aux utilisateurs, c'est-à-dire aux étudiants et aux entreprises.

Ph. H. : En aval, le lien de la recherche et de la production reste aussi à bâtir. Le colloque a discuté des « programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle » proposés par le rapport Beffa. Cette initiative française sera, j'espère, jugée eurocompatible avec la politique des aides d'État de la Commission. Ne pourrait-elle pas inspirer des projets plurinationaux et, au ►►►

►►► niveau communautaire, contribuer au démarrage des plates-formes technologiques (PFT) ? Entre celles-ci et les programmes Beffa, on doit imaginer une complémentarité...

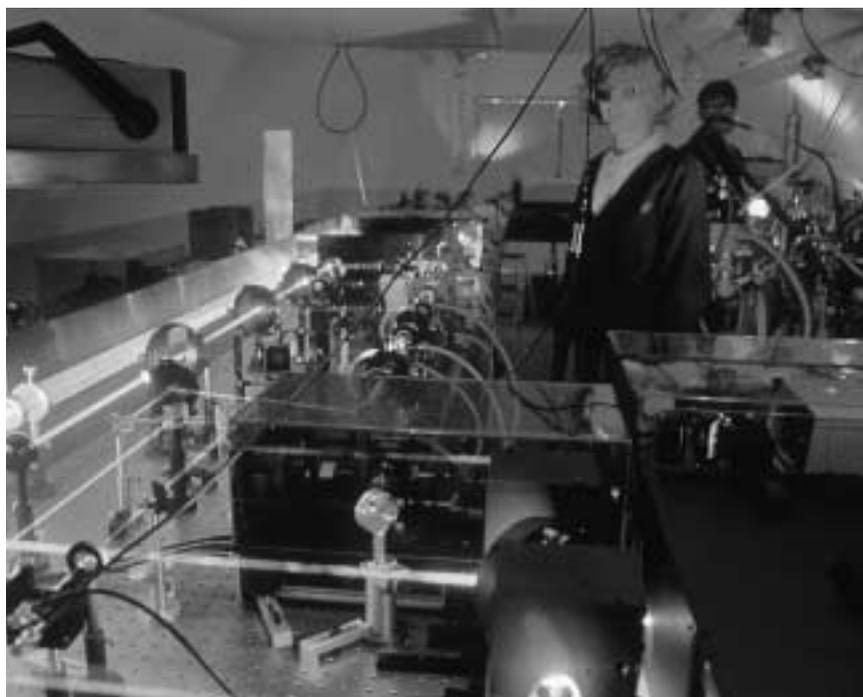
M. M. : L'initiative française est intéressante mais il faudrait explorer plus avant la réflexion de Lord Simon of Highbury⁽²⁾ exposée lors du colloque. Dans quelle mesure une telle initiative est-elle ou non adaptée à d'autres contextes nationaux ? Concernant les aides d'État, je ne suis pas en mesure d'imaginer la réponse de la Commission mais je rappelle que, lors de mon mandat de commissaire, une réflexion sur l'évolution de ces aides dans le domaine de l'innovation a été engagée. La commissaire Neelie Kroes travaille dans cette direction.

Ph. H. : Avec l'initiative française, l'aide publique (sous la forme d'avances remboursables) est ciblée pour des secteurs et des entreprises précis. On sort ainsi de la doctrine de l'horizontalité des aides défendue par la Commission. Et c'est bien. Celle-ci a reconnu – dans le cas de Galileo, des réseaux transeuropéens, des PFT – que des partenariats public-privé sont indispensables pour mener à bien des projets technologiques d'intérêt général. Or cela implique des garanties et des fonds publics. La Commission devra bouger.

M. M. : Évidemment, je ne suis pas en mesure d'exprimer la position de la Commission. Mais le principe d'horizontalité me paraît important comme garantie d'égalité de traitement entre les différents États membres. Peut-être faut-il travailler cette notion pour identifier des conditions précises où des aides ciblées seraient possibles. L'exploration de pistes nouvelles sera d'autant plus acceptable qu'en parallèle seront mises en place plus de contraintes sur d'autres types d'aides comme celles au sauvetage ou à la restructuration d'entreprises. Si l'on veut que les aides soient mieux dirigées vers la construction d'une économie nouvelle, il ne faut pas être trop flexible et généreux dans l'acceptation des aides axées sur la préservation du passé. Mais cela sera socialement difficile à faire admettre.

Ph. H. : Nuance : la Commission a tort de confondre aides à la restructuration et aides aux entreprises en difficulté. Prenons le cas de l'acier en Pologne. Peut-on réellement interdire à ce pays de moderniser son industrie sidérurgique, au nom des risques de surcapacités alors que le marché de l'acier se retourne avec les besoins croissants des grands pays émergents comme la Chine ?

M. M. : Dans la relation entre politique de la concurrence et développement industriel, il existe deux dimensions, celle des aides publiques mais aussi celle du contrôle des concentrations. Celui-ci empêche-t-il la création de grands champions européens ? Lors du colloque, j'ai montré qu'il n'en était rien. La France a pu bâtir des champions de dimension européenne comme Arcelor ou Air France-KLM avec la bénédiction de l'Union euro-



© COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

*Peut-on penser
favoriser
le développement
industriel de
l'Europe avec
un marché centré
à Londres ?
Ph. Herzog*

péenne. Faut-il infléchir ces règles pour aller plus loin ? Il y a aujourd'hui une convergence accrue des règles de contrôle des fusions au niveau mondial. Imagine-t-on que les États-Unis ou le Japon appliqueraient des dérogations à ces règles en faveur d'un leader européen mondial ? J'en doute ! En outre, la politique européenne de la concurrence perdrait toute crédibilité et l'Union ne pourrait plus se permettre de veiller sur le respect de la concurrence par des acteurs industriels non européens actifs dans sa zone comme elle l'a fait pour Microsoft.

Ph. H. : La gestion des cas Pechiney et Schneider a pu être négative. Mais, il faut reconnaître que la Commission n'a pas entravé la plupart des concentrations-fusions d'entreprises. On peut toutefois regretter que l'équipe économique que vous avez créée ne l'ait pas été plus tôt et que de nombreuses fusions aient été du gaspillage.

M. M. : L'analyse économique est en effet très importante à cet égard. Deux tiers des concentrations ne créent pas de valeur pour les actionnaires sans compter les problèmes sociaux qu'elles entraînent. Vivendi Universal, AOL, Time Warner et Hewlett Compaq en sont des exemples. Mais appartient-il à l'autorité de la concurrence de faire l'évaluation économique qui devrait être faite par les actionnaires et leurs représentants ?

Ph. H. : Non, mais il n'appartient pas seulement au marché et aux dirigeants des entreprises de faire la décision. La demande d'un dialogue social stratégique par des élus et des syndicats doit être entendue.

M. M. : Cette question relève de la gouvernance de l'entreprise. À un moment où les entreprises européennes cherchent à rattraper leur différentiel de compétitivité par rapport à celles des États-Unis, je me demande si l'on doit augmenter le degré de participa-

tion des différents acteurs de l'entreprise aux décisions stratégiques. J'ai quelques hésitations.

Ph. H. : La participation des *stakeholders* pourrait être au cœur du modèle économique européen. C'est une condition de la réussite des mutations et notamment de l'acceptation sociale du défi de la compétitivité. Mais elle exige des salariés et des syndicats une nouvelle culture économique, intégrant les exigences de la productivité et de mobilité positive des emplois et des formations. Dans les pays scandinaves, les salariés acceptent mieux les mutations car ils bénéficient d'éléments de sécurisation plus forts. Un autre élément déterminant sera la façon dont se construira le marché financier européen. Peut-on penser favoriser le développement industriel de l'Europe avec un marché centré à Londres, intégré à celui des États-Unis, où des *global players* financiers proposent des restructurations clés en main ?

M. M. : La City s'est en effet imposée comme le lieu dominant structurant l'activité financière en Europe et pas seulement pour les banques américaines comme le montre l'installation à Londres des activités de banque d'investissement de la Deutsche Bank. La City a certes une position dominante mais il y existe énormément de concurrence entre les entreprises financières. La City est un endroit de production de services financiers avec des créations d'emploi à la clé.

Je voudrais, par ailleurs, à la fin de cet échange, reprendre un point de mon intervention au colloque et parler du risque majeur de recul économique de l'Union européenne si le projet de Constitution n'entraîne pas en vigueur. La Constitution améliore la capacité de l'Union à prendre des décisions. Dans la compétition globale actuelle, il est important que le système européen puisse réagir plus vite, plus efficacement et avec transparence ; cet élément de compétitivité disparaîtrait en cas de non-adoption de la Constitution. Par ailleurs, l'économie est de plus en plus sensible aux situations d'incertitude. L'Union européenne a consacré moins d'énergie

ODILE QUINTIN*

Pour une triple stratégie européenne

« **L'**Europe connaît une phase de restructuration intense de son appareil productif. Certes, ce n'est pas la première fois, et nous nous souvenons tous de précédents douloureux pour les territoires touchés, qu'il s'agisse de la sidérurgie, des charbonnages, du textile ou de l'automobile. Mais ces restructurations étaient, à l'époque, une affaire nationale ou, à la rigueur, européenne dans le cas du « plan Davignon » ; aujourd'hui, c'est la mondialisation qui forme la toile de fond du mouvement de restructurations industrielles. Et l'Europe constituant « une mondialisation à l'échelle d'un seul continent », elle est elle-même emportée dans un courant d'inquiétudes et de contestation.

L'Union doit donc mettre en œuvre une triple stratégie. Il lui faut insuffler un nouveau dynamisme à l'industrie européenne, en faisant du combat pour l'innovation et la productivité un impératif commun. Il lui faut aussi anticiper et accompagner les restructurations, ce qui suppose d'améliorer notre capacité d'anticipation et de gestion par une utilisation complémentaire et cohérente des outils et des politiques, y compris les fonds structurels et le Fonds social. Elle doit enfin développer les partenariats et le dialogue social, en particulier au niveau sectoriel. »

Extrait de l'allocution d'ouverture du colloque des 17-18 février

* Directrice générale, DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances, Commission européenne.



© CARLOS ESTEVES

Je voudrais parler du risque majeur de recul économique de l'Union européenne si le projet de Constitution n'entraîne pas en vigueur.

M. Monti

que les autres grandes zones à faire de la croissance économique car elle était repliée sur la construction d'elle-même. La Constitution est le produit de cet effort. S'il était détruit, quelle garantie politique l'Union pourrait-elle donner sur son évolution ? Cette incertitude sur le devenir de l'Union aurait un effet très négatif sur les décisions de localisation des investisseurs européens comme non européens. ■

Propos recueillis par Catherine Véglia

(1) Lire dans ce numéro l'article de M. Włodarczyk en p. 29.
(2) Lire en p. 18.

Impliquer les sociétés

En concluant les travaux du colloque, Philippe Herzog a mis l'accent sur deux principes pour faire progresser la volonté d'une politique industrielle européenne. Le premier est la nécessité d'une complémentarité entre les stratégies d'entreprises et l'action publique. Le président de Confrontations développe cette idée dans son entretien (ci-dessus) avec Mario Monti, qui se montre ouvert à cette approche... à condition de respecter les règles de la concurrence et d'éviter les rivalités entre États.

Le deuxième principe important avancé par Philippe Herzog est encore très sous-estimé : il faut former les acteurs et impliquer les sociétés. Pour réussir, le sursaut industriel européen nécessaire doit en effet mobiliser bien au-delà des dirigeants des firmes et des institutions dont les décisions

resteront lettre morte si elles ne font pas sens pour les sociétés. Cette ambition montre l'importance de l'Agenda social. Mais il ne s'agit pas seulement d'équilibrer formellement l'économique et le social mais de les intégrer. Cela pose un immense problème de qualification, de compétence des acteurs sociaux : pour entrer dans ce nouveau partenariat, il leur faut des outils, a fortiori si on veut anticiper. Philippe Herzog a également évoqué la question de la politique commerciale, soulevée par Guillaume Sarkozy, président de l'UIT (Union des Industries Textiles). Il est clair qu'il faut aller vers une politique de zone avec des partenaires à privilégier autour de la Méditerranée, a souligné Philippe Herzog en précisant que ce sujet ferait l'objet d'une autre conférence publique de Confrontations Europe.

En direct du colloque

Intervention publique or not ?

L'Europe a « *de beaux restes* » – l'aéronautique, l'espace, le transport, le GSM... – mais son échec est « *total* » dans les industries d'avenir, les TIC et les biotechnologies, alerte Jean-Louis Beffa, Pdg de Saint-Gobain, aussi faut-il « *absolument réagir* » en renouvelant l'action publique. On constate en effet que les marchés financiers ne pourvoient pas aux besoins et qu'il ne suffit pas de soutenir les seules PME. « *Nous sommes non seulement inefficaces mais naïfs* » face à des politiques d'État efficaces comme celles des États-Unis ou du Japon, souligne Jean-Louis Beffa avant de présenter ses propositions (lire l'encadré en p. 27 de ce numéro). Lord Simon, que l'expression « *réinventer la politique industrielle rend nerveux* », considère l'initiative Beffa intéressante pour la France en ce sens qu'elle fait appel à un partenariat entre le public et le privé. Mais il ajoute aussitôt « *c'est une arme parmi d'autres, ce n'est pas une stratégie industrielle en tant que telle* ». Et précise « *si les entreprises ne savent pas comment devenir compétitives, ce ne sont pas les États qui le leur apprendront !* »

Avec Mario Monti le désaccord est autre : est-ce aux États ou à

l'Union d'intervenir ? Le Pdg de Saint-Gobain désespère des lenteurs européennes. Selon lui, l'action nationale et intergouvernementale permettra d'aller plus vite. Mario Monti souligne le danger d'un soutien aux champions nationaux mais il se félicite de voir que Jean-Louis Beffa ne demande pas d'infléchir les règles du marché et de la concurrence. Il estime que dans le domaine de la R&D, J.-L. Beffa a tracé « *des pistes d'une grande importance* ».

En posant la question du contrôle des entreprises, Philippe Herzog a suscité un autre débat, jugé « *extrêmement illustratif* » par Mario Monti. Pour Lord Simon, il n'est pas gênant « *que les États-Unis achètent les entreprises anglaises s'ils apportent la formation, les emplois et la technologie (...) et si cela nous permet en retour d'acheter aux États-Unis* ». Au contraire, pour Jean-Louis Beffa, la propriété des entreprises est une question primordiale et elle importe beaucoup aux entreprises américaines et japonaises, précise-t-il en rappelant que la recherche a lieu à 60 sinon à 80 % dans le pays du siège de la firme.

André Ferron

Un nouveau défi industriel pour l'Europe

La désindustrialisation et les délocalisations occupent aujourd'hui une place de premier plan dans le débat public. Instrumentalisation de la menace de la concurrence des pays émergents pour faire pression sur les salariés (Volkswagen face à IG Metall) ? Atout compétitif ? Phénomène inéluctable et négligeable ? Les délocalisations ne sont avant tout que la partie médiatisée d'un mouvement de fond de la mondialisation remettant en cause l'organisation des industries dans les économies du Nord. La désindustrialisation est quant à elle une évolution historique de ces économies, que la mondialisation renforce à son tour. L'analyse de Lionel Fontagné, directeur du CEPII*.

La crainte d'une destruction massive d'emplois

(en particulier les moins qualifiés) par la concurrence des pays à bas salaires, avait déjà surgi il y a une décennie en pleine campagne électorale aux États-Unis. On se rappelle que certains entendaient d'avance le « bruit de succion affreux » des emplois ainsi aspirés par le Mexique. En France, les calculs faits à l'époque avec la méthode dite des contenus en emplois (différence entre les emplois contenus dans les exportations vers les pays émergents et dans les importations en provenance de ces pays) avaient à l'époque conduit à minorer cet impact. On se rappelle qu'une estimation par excès donnait une responsabilité de 10 % environ dans le chômage. Encore ces calculs étaient-ils largement critiquables sur le plan méthodologique, en l'absence de prise en compte des effets positifs en retour, par exemple sur la consommation stimulée par la baisse des prix. Le débat se pose-t-il dans les mêmes termes aujourd'hui ? Ne sommes-nous pas sur une trajectoire de recul de l'emploi industriel dépassant le mouvement naturel d'une

« *Le recul de l'emploi industriel ne permet pas de dire que l'industrie elle-même recule ; depuis les années 1970, sa part dans le volume des richesses créées reste stable. La question est de savoir comment utiliser cette richesse pour créer des emplois ailleurs que dans l'industrie.* ».

Lionel Fontagné,
le 17 février,
lors du colloque.

économie se tertiarisant ? Les évolutions actuelles s'inscrivent en effet dans un contexte de montée en puissance de concurrents dotés d'un très large spectre d'avantages comparatifs dans l'industrie, au premier rang desquels la Chine. Plus généralement, le commerce international est tiré par les pays du Sud depuis le tournant des années 2000. Leur contribution à la croissance des exportations mondiales est majoritaire, même si ce n'est pas encore le cas de leur contribution à la croissance des débouchés mondiaux. Or ces nouveaux marchés qui attirent nos entreprises sont également des lieux de production à faible coût de main-d'œuvre, où le niveau d'éducation permet d'implanter des unités de production modernes ayant une productivité proche de celle observée au Nord.

Trois questions-clés

Ceci pose trois questions : quelle est la dimension historique du phénomène de désindustrialisation ? Quelle est la responsabilité de la mondialisation dans ce phé-

nomène ? Quels sont les mécanismes à l'œuvre ?

- Sur le premier point, il est inutile d'insister sur la réalité ancienne du recul relatif de l'emploi industriel, un phénomène commun aux pays industriels. La productivité plus rapide dans l'industrie que dans le reste de l'économie, la dématérialisation des besoins des consommateurs, l'externalisation de certaines activités de services par les firmes industrielles sont en cause.

- Sur le second point, il convient de distinguer effets directs et indirects. Un premier effet direct, dont toutes les

Toutes les statistiques montrent le caractère aujourd'hui limité de la délocalisation d'activités

statistiques montrent le caractère aujourd'hui limité, même si le phénomène s'accélère, est la délocalisation d'activités. Un second effet est la spécialisation entre les secteurs : on

abandonne l'habillement pour se spécialiser dans les médicaments. Cet effet ne pousse pas nécessairement au recul de l'industrie, même si la dématérialisation des activités industrielles l'accompagne le plus souvent. Un troisième effet, de nature indirecte, doit être pris en compte : la pression concurrentielle (renforcée quand le concurrent est issu d'un pays émergent) pousse les firmes à se rationaliser, à faire de la productivité, à passer à une étape ultime de leur processus de globalisation.



© COMMUNAUTE EUROPEENNE

En direct du colloque

Industrie automobile : les vraies menaces

« Avec 20 % de véhicules importés et 80 % de véhicules fabriqués et vendus en Europe, l'Union européenne tire plutôt bien son épingle du jeu de la mondialisation » souligne François Michaux, responsable des études prospectives et planification, DRH, chez Renault. Et on ne peut pas parler d'une forte désindustrialisation, y compris à l'intérieur de l'Europe élargie avec les nouvelles capacités de production installées ou modernisées dans les PECO. Cependant, les menaces sont bien réelles : la première d'entre elle n'est pas la délocalisation – la production automobile ne peut pas se délocaliser très loin – mais l'évolution des marchés. La croissance du marché automobile en Europe stagne autour de 1 % par an et l'élargissement ne modifiera pas la donne en raison de tendances démographiques catastrophiques dans les nouveaux pays membres. Il en résultera des surcapacités, des fermetures de sites. Mais aussi un problème de pénurie de main-d'œuvre : sera-t-on toujours capable de produire des automobiles en Europe si les jeunes ne sont pas formés et s'ils n'ont pas le goût de travailler dans cette industrie ? Le risque existe aussi que les coûts et les prix de l'automobile augmentent plus vite que les capacités d'achat des Européens. L'industrie européenne est prise en « sandwich ». L'Union européenne est saisie d'une « dérive écolo-sécuritaire » et multiplie les réglementations. Certes, l'environnement est une aspiration et l'industrie européenne peut en faire un atout spécifique. Mais, « il faut savoir ne pas aller trop loin ». D'autant que, dans le même temps, Bruxelles provoque une pression déflationniste sur les capacités d'investissement avec la Directive sur la distribution automobile et la libéralisation des distributions multimarques. Une certaine cohérence est plus que jamais nécessaire... **Bernard Marx**

- En réalité, et ceci répond à notre troisième question, plusieurs mécanismes sont ici à l'œuvre : un processus de sélection des firmes les plus efficaces, des produits les moins concurrencés par les bas salaires, des technologies de production enfin. Et c'est sur ce dernier point qu'intervient l'organisation verticale globale de la firme, consistant en une spécialisation des filiales sur des segments de la chaîne de valeur. Cette dernière évolution est favorisée par la nature modulaire des produits, par l'évolution favorable des coûts de transport, par la politique d'ouverture de grands pays largement dotés de main-d'œuvre à bas coût, par les facilités accrues d'échanges d'information au niveau international.

Les coûts d'ajustement associés à ces évolutions sont ciblés. Les activités affectées par cette nouvelle phase de la mondialisation des firmes sont celles les moins intensives en qualification. Mais la spécialisation ne se fait pas tant entre les secteurs, qu'au sein des secteurs, entre les différents types d'activité. Du même coup, c'est bien la grande majorité des secteurs qui sont affectés simultanément, d'où la montée irrésistible des inquiétudes.

Cette évolution pose un problème politique : les effets sont concentrés localement, alors que les gains, qu'il s'agisse des consommateurs (pouvoir d'achat) ou des entreprises (compétitivité), sont plus diffus.

Les travaux statistiques montrent que ces évolutions contribuent à accentuer nettement les écarts entre niveaux de qualification, même si leur impact sur la désindustrialisation est mineur. Le récent rapport du CAE (Conseil d'analyse économique) sur ce sujet fait état de moins d'un sixième de la désindustrialisation s'expliquant par ce phénomène dans le cas français.

Difficultés : des causes internes

La mondialisation joue donc un rôle, mais ce rôle doit être remis en perspective. Les difficultés rencontrées par ►►

En direct du colloque

Désaccords sur la mesure du défi

Ne surestime-t-on pas les risques de désindustrialisation liés à la montée en force de Chine ou de l'Inde ? L'Europe reste une économie fermée avec un commerce extérieur qui représente seulement 20 % de l'activité globale de la zone, assure Gert-Jan Koopman, directeur à la DG Entreprise et Industrie de la Commission européenne, et la Chine et l'Inde représentent moins de 2 % des investissements directs à l'étranger européens. Ceux-ci s'élèvent à peine à 3,8 milliards d'euros pour la Chine et de 148 Mds d'euros pour les États-Unis, sans compter que beaucoup d'entreprises non européennes s'installent en Europe. Seulement 7 % des réductions d'emplois sont dues à des délocalisations tandis que 70 % sont liées à des restructurations internes. Le problème

est l'impact localisé de ces changements, d'où le rôle important des fonds structurels et des fonds régionaux.

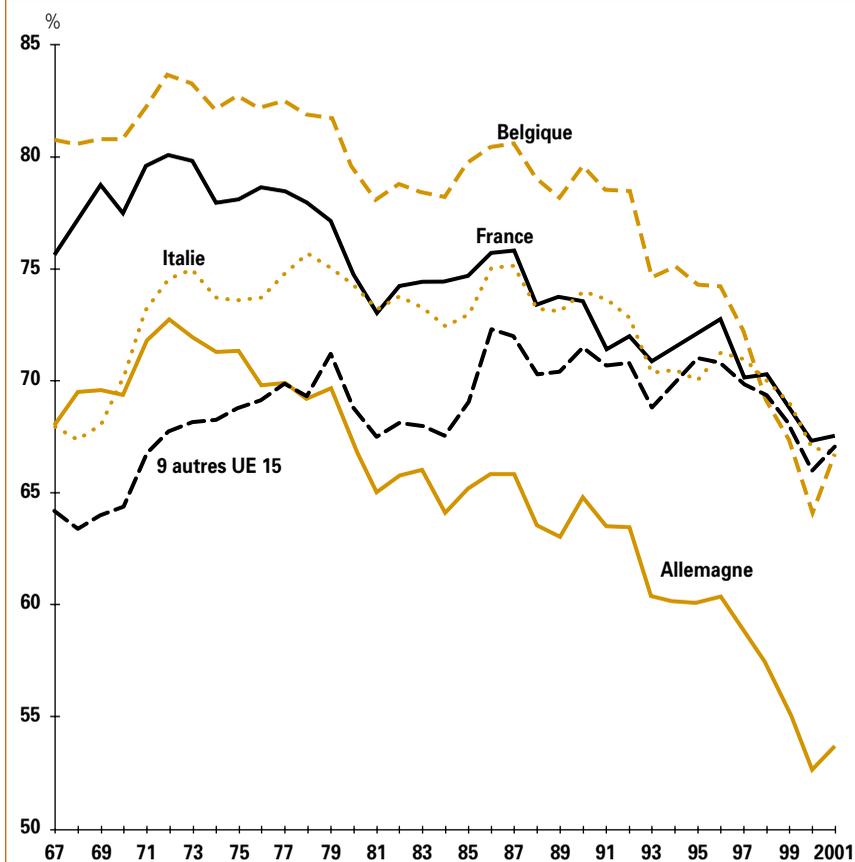
Même si les phénomènes domestiques sont essentiels, « les dimensions internationales vont avoir un impact de plus en plus déterminant » affirme Lionel Fontagné, directeur du CEPII, « les usines suivent les clients » et les marchés potentiels de la Chine et de l'Inde sont énormes alors même que l'évolution démographique européenne est très défavorable. Dans les firmes, la tendance est à la mise en œuvre de stratégies de globalisation qui ne privilégient plus ou même qui délaissent la base européenne, remarque Philippe Herzog, aussi le dialogue doit-il être approfondi sur cette réalité pour déterminer les voies de l'action. **B. M.**

►►► l'industrie européenne ont des causes internes que le coût social des délocalisations, là où elles mettent à mal des équilibres économiques locaux déjà précaires, ne doit pas masquer.

Ces difficultés sont potentiellement pénalisantes : l'industrie, même si sa nature évolue, continue à jouer un rôle-clef dans les économies avancées. Les gains de productivité rapides qui sont l'origine de l'évolution des prix relatifs entre industrie et services, font qu'une industrie prospère est garante de croissance et de pouvoir

« Ne subsistent [en Europe] que les segments où la valeur ajoutée est procurée par un travail plus qualifié et les tâches d'organisation (...) l'enjeu est bien une sortie « par le haut » dans les technologies avancées et les produits haut de gamme. » Lionel Fontagné, lors du colloque.

La fin du modèle européen d'intégration (en %)



Source CHELEM-CEPII : jusqu'au début des années 1990, l'Europe avait un développement largement autocentré ; ce n'est plus le cas. La part de l'intracommunautaire dans les importations industrielles des pays membres de l'UE (à 15) diminue. C'est le cas d'un grand pays industriel comme l'Allemagne, où la part des 14 « anciens » États membres de l'UE dans les ventes à ce pays diminue fortement. Les pays européens sont de moins en moins complémentaires...

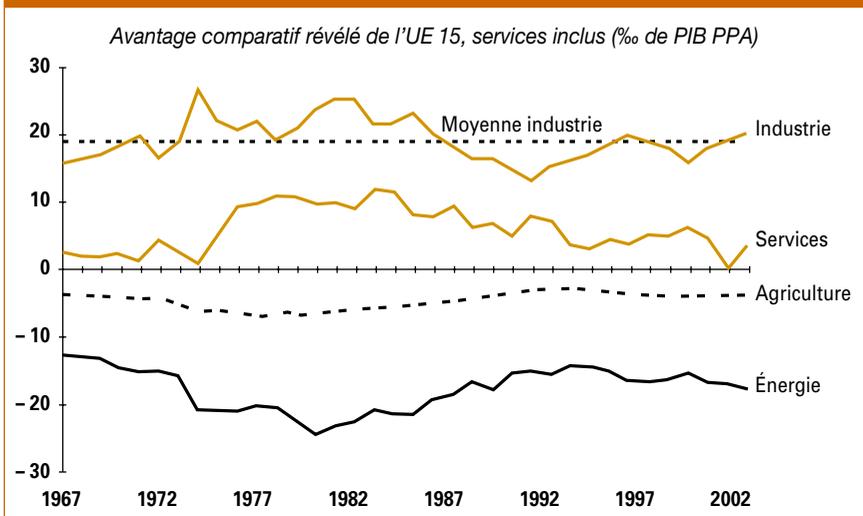


© AIRBUS

d'achat. Plus généralement l'industrie reste le creuset de l'innovation et joue un rôle en matière d'indépendance. Par ailleurs, de nombreux services n'existent qu'en raison de la présence de l'industrie. Enfin, l'industrie est à même d'offrir des emplois peu qualifiés mieux rémunérés que dans les services.

En particulier, contrairement à une idée répandue et à ce qui est observé aux États-Unis, l'UE reste spécialisée sur l'industrie (figure p. 21). Au sein de l'industrie, l'UE reste spécialisée sur le haut de gamme, qui représente la moitié de ses exportations alors que la part de ces pro-

Industrie : un rôle central dans l'UE



Note : on calcule la contribution au solde global biens et services de chacun des grands secteurs, exprimée en millièmes de la valeur du PIB à parité de pouvoir d'achat de l'UE15 (à périmètre constant). Source : CEPPII-CHELEM.

duits dans le commerce mondial n'est que d'un tiers. Le secteur des biens de consommation illustre parfaitement la logique de division qualitative du travail s'étant ici mise en place, en complément de la logique de frac-

tionnement des chaînes de valeur ajoutée et d'organisation globale des processus. Les calculs du CEPPII montrent que l'Europe dispose d'une position forte dans le haut de gamme et fait face à des difficultés dans le bas de gamme, tandis que les pays émergents sont d'autant plus excédentaires que le niveau de gamme est bas. Enfin la Chine n'a pour l'essentiel des positions fortes que dans le bas de gamme. Ces situations sont très stables sur la période considérée. La situation américaine est une position déficitaire pour tous les niveaux de gamme, conformément au déplacement de l'avantage américain vers les services. L'enjeu du succès du processus de Lisbonne est bien ici : c'est par l'innovation que ces positions pourront être entretenues, et ce sont ces positions qui garantissent un avenir à l'industrie européenne. ■

Lionel Fontagné

* Centre d'Études prospectives et d'informations internationales. Sur le site www.cepii.fr, voir « L'insertion de l'industrie européenne dans la DIT : situation et perspectives ». Lionel Fontagné est également le co-auteur, avec Jean-Hervé Lorenzi, du rapport du CAE (Conseil d'analyse économique) sur la désindustrialisation et les délocalisations (novembre 2004).

En direct du colloque

Les firmes expriment un besoin d'Europe

La notion de « nouvelle division internationale du travail », qui reconnaît la montée en gamme des pays émergents, est en train de voler en éclat. La description par Guillaume Sarkozy, président de l'Union des Industries Textiles (UIT) et vice-président du MEDEF, d'une usine pakistanaise de textile le montre : 15 millions de dollars d'investissements par an, 50 personnes au contrôle qualité, un *show-room* ultramoderne... À quoi s'ajoute l'avantage d'une main-d'œuvre bon marché (3 dollars par jour).

Que faire lorsque, tel Guillaume Sarkozy, on refuse de se ranger du côté de ceux qui contestent les bénéfices de la mondialisation ? François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, souligne qu'« il faut poser la question de la dimension européenne de la politique industrielle et de la coopération entre firmes » et les dirigeants d'entreprises appellent à une Union beaucoup plus active et au clair avec ses choix pour :

Faire respecter des règles mondiales

L'UE doit montrer du doigt les pays qui pratiquent le dumping, utilisent la contrefaçon, pillent la propriété intellectuelle, a insisté Guillaume Sarkozy, et faire respecter un minimum de règles sociales au niveau mondial.

Privilégier une politique de zone

Si l'UE avait une véritable politique de zone à l'Est et au Sud, a remarqué le président de l'UIT, elle pourrait à la fois produire à des prix compétitifs et mener une stratégie aux implications politiques très importantes en termes de développement, d'immigration, de lutte contre l'intégrisme...

Développer l'attractivité du site Europe

Lorsque Coca-Cola ou Kraft lancent un nouveau produit, ils béné-

ficient d'un marché unifié, le marché américain, à l'inverse un industriel comme Danone doit « se battre pays par pays lorsqu'il innove sur un produit, ce qui est un frein à la rentabilité » explique Philippe Loïc Jacob, secrétaire général de Danone. En outre, l'Europe cumule les handicaps d'une monnaie surévaluée⁽¹⁾ et d'une fiscalité trop lourde.

Miser sur la valeur ajoutée

On peut être présent sur les marchés émergents d'Asie, tout en ayant une « base arrière européenne puissante ». Telle est la stratégie de Danone, qui a choisi de maintenir ses 700 chercheurs en Europe. « La construction européenne est fondamentale pour renforcer nos différences avec nos concurrents sur le marché mondial : l'innovation, les marques et les hommes » insiste Pierre-Loïc Jacob.

Développer le dialogue sectoriel

La meilleure façon de gérer les mutations passe par le partenariat et le dialogue social explique Barbara Gerstenberger, coordinatrice de l'Observatoire européen du changement. Trop d'entreprises sous-estiment encore cette approche. « De ce fait aucun scénario d'anticipation ne se dégage qui permettrait, sur la base d'une analyse partagée, de mettre sur pied une politique sectorielle européenne efficace. » L'anticipation est aussi la réponse-clé pour Fernando Vasquez, conseiller en charge des restructurations d'entreprises à la Commission européenne. Le dialogue social européen doit se construire dans chaque secteur et sur les territoires, en développant les comités d'entreprise européens et l'analyse des bonnes pratiques.

Nathalie Lhayani

(1) Lire l'article de Michel Aglietta en p. 10 de ce numéro.

NAVIGATION PAR SATELLITE

Galileo, un système précurseur

Le futur système civil européen de navigation par satellite est précurseur à plus d'un titre, explique Rainer Grohe, directeur de Galileo. Ce programme technologique de grande envergure, qui réunit 28 États, aura des retombées économiques considérables. Il a pris la forme, inédite jusqu'alors en Europe, d'une entreprise commune et fait appel aux capitaux privés comme publics.

Galileo, premier système européen de navigation et de positionnement par satellite

disponible au niveau mondial, est un projet ambitieux, qui traverse les frontières et les continents. Il s'agit d'un projet où les États membres de l'UE et de l'Agence spatiale européenne agissent à l'unisson pour réaliser un objectif essentiel : un système de GNSS (Global Navigation Satellite System) civil indépendant. Initiative commune au niveau européen, incluant aussi les pays tiers, elle est vraiment internationale et de grande envergure. Le système Galileo, conçu tout particulièrement pour le secteur civil, offrira de nouveaux services dernier cri avec une fiabilité, une précision et des résultats exceptionnels. Il s'agira d'un système plus avancé, plus efficace et supérieur au système américain actuel de GPS (Global Positioning System).

Une approche innovante

Pour encourager les partenariats public-privé, Galileo adopte une approche innovante et inventive. Sa gestion et son fonctionnement se feront sous la forme d'une concession faisant partie d'un partenariat public-privé (PPP), dans le but d'être avantageux d'un point de vue économique pour le secteur public.

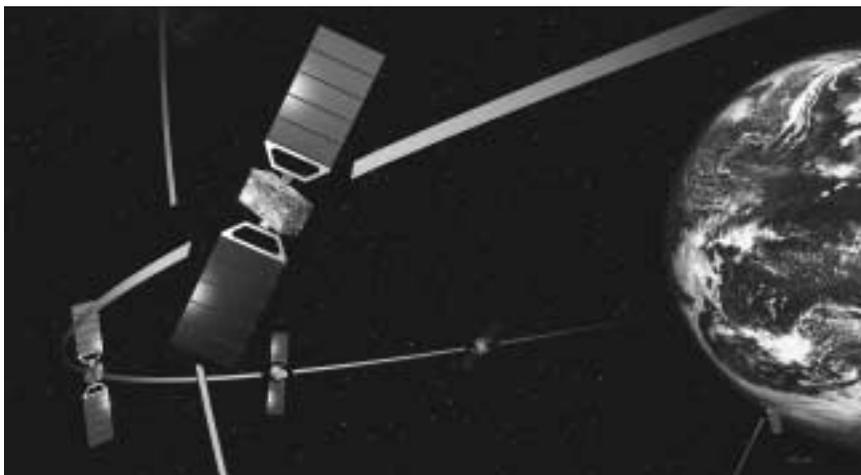
La structure du programme Galileo est divisée en trois grandes phases : la phase de développement et de validation, financée par le secteur public, la phase de déploiement, financée pour un tiers par le secteur public et pour deux tiers par le secteur privé, et la phase de fonctionnement et de maintenance, qui sera bien étendue dans le futur et sera financée par des recettes.

On estime que Galileo générera un rapport coût/bénéfices de 4,6 et permettra une évolution innovante du secteur de la technologie de pointe pour les générations actuelles et futures. Le secteur industriel développera beaucoup d'applications nouvelles, avec un effet multiplicateur en termes socio-économiques.

De nouvelles applications

On attend de nouvelles évolutions, qui seront basées sur des marchés de masse grand public pour des appareils portatifs et intégrés et accéléreront la croissance du marché dans les années à venir.

Des applications professionnelles très exigeantes sont de plus en plus dépendantes des technologies de navigation par satellite. L'aviation civile se tourne vers la navigation par satellite utilisant le service de sauvetage de la



Galileo est composé d'une constellation de 30 satellites placés sur trois orbites circulaires à une altitude d'environ 23 600 km pour couvrir toute la surface de la Terre. Ils sont complétés par un réseau de stations terrestres. Ce système fournira des informations sur leur positionnement à des usagers de nombreux secteurs tels que le transport, les services sociaux, la justice, les travaux publics, le sauvetage des personnes, les loisirs...

« La Chine a fait part de son intention de participer [à Galileo] à hauteur de 200 millions d'euros, l'Argentine a dit son intérêt et des négociations sont en cours avec Israël. Le monde reconnaît donc que l'Europe est vivante, qu'elle est capable d'idées nouvelles et capable, aussi, de créer de nouveaux emplois. »
Rainer Grohe, le 17 février, lors du colloque.

vie. De plus, le secteur maritime dépend de plus en plus du GNSS pour la navigation en pleine mer ainsi que pour la navigation portuaire et intérieure. Dans le domaine ferroviaire, le GNSS facilitera la signalisation des trains et la gestion du trafic, permettant d'augmenter la capacité et l'efficacité de transmission.

Le marché de masse évolue aussi rapidement et est stimulé par l'évolution de la téléphonie mobile en vue d'offrir de nouveaux types de services associant le positionnement des utilisateurs à tous types d'informations sur les données. La réglementation liée à la position exacte des appels d'urgence faits via les communications sans fil donne un nouvel élan à la navigation par satellite. Le marché est très compétitif et a besoin de fabricants et de prestataires de service pour investir dans des pôles de développement à un stade très précoce.

Les applications routières seront aussi un marché énorme pour le GNSS, avec une large gamme d'applications possibles allant de l'information au secours d'urgence, en passant par les péages routiers.

La prestation de services sera le moteur des évolutions du marché. Les prévisions des futurs marchés mondiaux confirment que l'industrie est sur le point de connaître une grande expansion, les marchés passant de 23 billions d'euros à 178 billions d'euros permettant la création de plus de 140 000 nouveaux emplois. ■

Rainer Grohe

COOPÉRATION INDUSTRIELLE

Airbus, une belle aventure européenne

Le succès d'Airbus n'est pas seulement dû à l'excellence technologique symbolisée par l'A380, le géant du ciel dont les premiers vols d'essai sont prévus ce printemps. Il est aussi la résultante de l'innovation en termes de coopération industrielle, de financement des programmes et des ventes, de réglementation aéronautique... Philippe Jarry, senior vice-président d'Airbus, en charge de la Stratégie produits, nous fait partager son enthousiasme.

Le programme Airbus a été le déclencheur de multiples innovations dont les retombées positives pour l'Europe sont nombreuses en termes de commerce extérieur, de maintien des compétences dans les secteurs de pointe et de poids de l'Europe dans le monde. L'histoire de l'aéronautique civile a pourtant failli continuer sans l'Europe au regard de la désastreuse performance des avionneurs européens face à leurs concurrents américains à la fin des années soixante : à cette époque, leur part dans les livraisons d'avions commerciaux à réaction est passée à 10 % contre 100 % en 1954 !

En 1967, les gouvernements français, allemand et britannique (rejoints par l'Espagne) décident de réagir en constituant des groupes de travail associant, dans chaque pays, un avionneur et un motoriste dans le but de concevoir un avion moyen-courrier de grande capacité (300 places). La structure donnée pour encadrer cette aventure a été une innovation en soi : le concept de groupement d'intérêt économique (GIE), si souvent employé par la suite pour sa souplesse, a permis aux industriels de travailler ensemble sans fusionner, chacun apportant les ressources nécessaires.

Les pères d'Airbus ont tiré les leçons de l'expérience du Concorde : ne pas dupliquer les tâches et avoir une seule chaîne d'assemblage final, une répartition stricte des travaux et une spécialisation de chaque partenaire. Chacun a dû mettre un peu (beaucoup) de sa fierté au vestiaire et renoncer au rêve de pouvoir concevoir seul un avion dans son ensemble. Il n'y a de futur que dans la coopération. Les tâches ont été réparties mais avec des niveaux de responsabilités égales pour chacun : conception, dévelop-

TRIPLE SUCCÈS

Lors de la présentation officielle de l'A380, à Toulouse, le 18 janvier 2005, le président Jacques Chirac a souligné le triple succès de la démarche industrielle d'Airbus : le succès d'une « entreprise européenne » avec EADS, la maison-mère d'Airbus, le succès de l'Europe de l'innovation et le succès d'une ambition, « celle de la politique industrielle européenne qui a contribué à faire d'Airbus le premier constructeur mondial ».

Les lignes croisées dans différents tons de bleu, gris et blanc suggèrent la réunion de plusieurs peuples et de différentes cultures et expertises, clé de voûte de la réussite de la société, ont expliqué les responsables d'Airbus lors de la présentation de l'A380.

pement, pré-assemblage, tests partiels. Ainsi, il n'y a pas un maître d'œuvre et des subalternes. Trente ans plus tard, Boeing vient de retenir le même schéma de transport aérien inter-sites pour son futur 787...

Un effort de recherche continu

L'innovation va toujours être au rendez-vous dans la conception des avions de la famille Airbus. Quelques dates historiques : 1974 avec l'A 300, le premier gros-porteur bimoteur ; 1982 avec l'A310, qui se présente avec un équipage de deux pilotes ; 1988 avec l'A320 et ses commandes de vol électriques ; 1993 avec le bimoteur A330 et le quadrimoteur A340 ; 2005 avec la présentation officielle, le 18 janvier à Toulouse, de l'A380, le plus gros avion de ligne du monde (550 passagers) et ses innovations dans tous les domaines : sa configuration (deux ponts sur toute la longueur, c'est deux avions volant ensemble !), l'architecture des systèmes, les matériaux utilisés...

L'A380 parachève le but que s'est fixé Airbus : accompagner la croissance du trafic aérien et des compagnies aériennes, éviter la multiplication inutile des vols en augmentant la capacité des avions, diminuer l'encombrement du ciel, réduire la consommation d'énergie par passager et donc les nuisances. La réponse du marché a été à la hauteur de ce que nous espérions, même au-delà : plus de cinq mille avions ont été commandés par deux cents compagnies aériennes.

Les programmes d'Airbus ont activement contribué à promouvoir la coopération entre centres européens de recherche. Ainsi a-t-on aujourd'hui un plan de recherche commun entre l'ONERA français et le DLR allemand, un directoire commun étant déjà en place. Airbus encourage aussi la consolidation dans les centres de Recherche européens (EREA) et dans les universités (EASN).

L'effort de recherche c'est aussi les programmes AWIATOR (aérodynamique), TANGO (nouveaux matériaux, méthodes de fabrication et d'assemblage destinés aux structures), ACARE (une vision européenne sur l'impact sur l'environnement à l'horizon de 2020).

Aujourd'hui, plus de 3 500 avions nés en Europe, portant les couleurs de plus de 230 compagnies aériennes, traversent tous les cieux du monde. Airbus produit et livre près d'un avion par jour, un rythme qui sera dépassé l'an prochain. Quel parcours en quelque trente années ! ■

Philippe Jarry



© AIRBUS

RESTRUCTURATION CHEZ ALSTOM

Les salariés défendent un projet industriel européen

Les salariés d'Alstom Power Boilers, filiale du groupe Alstom, se mobilisent pour bâtir un projet de société anonyme européenne « championne européenne de la combustion propre ». Les explications de Francine Blanche, coordinatrice FEM des syndicats Alstom Europe.

La direction d'Alstom a décidé d'en finir avec les unités européennes (Vélizy et Stuttgart) du secteur Power Boilers (générateurs de vapeur, équipements de combustion) et veut privilégier son unité américaine, installée à Windsor, dans le Connecticut (États-Unis). Banale affaire de concentration des actifs ? L'affaire est plus compliquée. Le site de Vélizy (250 salariés) est héritier d'une entreprise centenaire, Stein Industrie, achetée par Alstom en 1973. Celui de Stuttgart (350 salariés) est lui aussi héritier d'un grand nom de la combustion allemande, EVT. Ces deux entreprises, complémentaires dans leurs marchés et leurs produits, livrent depuis toujours une concurrence féroce à Combustion Engineering, un grand nom de l'énergie... aux États-Unis. Cette dernière entreprise, filiale d'ABB, a rejoint Alstom en 1999, au moment de la création d'Alstom Power. Et depuis, les directeurs du nouveau « business » mondialisé « Boilers » n'ont cessé d'assurer leur hégémonie sur l'ensemble des activités des anciens Stein et EVT, aidés en cela par la direction centrale du groupe. En décembre 2004, les ingénieurs français ont ainsi été convoqués à Windsor et sommés de transférer brevets et autre propriété intellectuelle aux États-Unis.

Le Comité d'entreprise européen actif

Le Comité d'entreprise européen a été informé mi-décembre du projet de la direction de ne conserver qu'un seul site en Europe avec 200 salariés, ce qui n'est économiquement pas viable. Les représentants du personnel ont obtenu la création d'un groupe de travail franco-allemand avant tout démarrage de procédure nationale. Ce groupe, qui a eu comme interlocuteurs la direction américaine du *business*, a pu démonter les hypothèses de marchés et d'évolution des produits qui sous-tendaient la décision du groupe. Le 16 février, il a présenté ses conclusions : plutôt que de réduire l'emploi et de gâcher une partie des fonds publics difficilement octroyés à Alstom l'été dernier, et puisque les marchés existent, les salariés ont proposé la vente du site de Stuttgart à un groupe allemand intéressé. La direction a refusé, au motif de ne pas créer un concurrent en Europe...

Mais les salariés n'en sont pas restés là. Combustion propre, capture du CO₂, réduction des émissions de gaz

Combustion propre, capture du CO₂, réduction des émissions de gaz à effet de serre, conception d'équipements de haute technologie primés à maintes reprises dans le monde, complémentarité et long travail en commun des sites européens... tous ces atouts de Vélizy et de Stuttgart correspondent à des ambitions affichées par l'Union Européenne.

“ Ce projet est parfaitement compatible avec la décision aide d'État du 7 juillet 2004⁽²⁾ (...) Il constitue une fusion transfrontière européenne franco-allemande susceptible de montrer l'intérêt du statut de SA européenne (...) Il est une illustration de ce que nous avons besoin en Europe pour réussir Lisbonne : un engagement non seulement des États membres mais aussi des entreprises et des salariés. ”

Philippe Herzog
Extrait de la lettre adressée à Günter Verheugen

à effet de serre, conception d'équipements de haute technologie primés à maintes reprises dans le monde, complémentarité et long travail en commun des sites européens... tous ces atouts de Vélizy et de Stuttgart correspondent à des ambitions affichées par l'Union Européenne.

Par un vote quasi unanime en assemblée générale, le 9 mars, les salariés français ont mandaté leurs organisations syndicales (CGT, CFDT, CFE-CGC) pour construire, avec leurs collègues allemands, un projet de société anonyme européenne « championne européenne de la combustion propre ». Elle pourrait prendre par exemple la forme d'un LMBO (Level Management Buy Out, reprise de l'entreprise par le management et les salariés). Fort de ce soutien, les organisations syndicales ont commencé à prendre tous les contacts appropriés⁽¹⁾ en France et en Europe. ■ **Francine Blanche**

(1) Philippe Herzog a reçu les représentants syndicaux d'Alstom Power Boilers et s'est adressé à Günter Verheugen, commissaire européen à l'Entreprise et à l'Industrie, estimant que le projet des salariés « semble aller tout à fait dans le sens des orientations [que le commissaire défend] dans le cadre de la relance de Lisbonne. » Cf. www.confrontations.org.

(2) Cette décision de la Commission européenne concerne le groupe Alstom qui est autorisé dans ce cadre à recevoir 1,2 milliard d'aide publique, moyennant une réduction du périmètre d'activités et des cessions d'actifs.

En direct du colloque

Comment mettre en place un dialogue territorial sur les restructurations ?

La Commission qui impulse la politique de cohésion de l'Union européenne souhaite développer le dialogue entre les collectivités et les entreprises sur les restructurations et dynamiser un développement alliant compétitivité et emploi sur les territoires.

La table ronde animée par Rainer Plassmann, secrétaire général du CEEP, a exploré cet objectif et s'est focalisée sur les difficultés de la mise en place du dialogue territorial.

Myriam Beque, directrice de Sodie, rappelle que le dialogue territorial repose sur un triptyque collectivités locales, entreprises, salariés. Trop souvent ça ne fonctionne pas sur trois pieds parce que les intérêts ne convergent pas. Il y a besoin en France d'un quatrième acteur : l'État. Depuis 2002, indique Maryse Huet de la MIME (Mission interministérielle sur les Mutations économiques), une politique volontariste est engagée en France visant à revitaliser les territoires. Mais on ne sait pas anticiper des changements.

La loi demande une évaluation de la gestion prévisionnelle de l'emploi mais celle-ci, quand elle a lieu, n'intègre pas la logique territoriale, a expliqué Myriam Beque. Par contre, a-t-elle ajouté, on peut imaginer des PPP (Partenariats public-privé) pour assurer l'employabilité et il faudra développer surtout les « contrats de site » et les pôles de compétitivité.

Yann Laroche, directeur général délégué Ressources humaines/Communication à EDF, a expliqué les bonnes pratiques d'EDF. Le groupe a travaillé sur des projets de développement des activités dans l'entreprise au Royaume-Uni et sur la formation et la reconversion dans la région en Pologne. Mais ces pratiques de restructurations

positives ont carrément nécessité de créer des partenaires sociaux. Côté villes et régions, Jeremy Smith, président du Conseil des communes et des régions, reconnaît qu'elles ont un rôle essentiel à jouer pour la gestion des restructurations. Mais pour l'instant, le cadre de pensée et de partenariat reste à bâtir. À ce niveau, les restructurations sont le plus souvent synonymes de licenciements. Pour autant, les stratégies régionales n'intègrent pas les stratégies industrielles.

Tous les participants ont souhaité une plus grande implication de la Commission européenne. Celle-ci fait beaucoup d'efforts comme l'a montré son représentant Thomas Brender à propos de la réforme des fonds structurels. Le FSE (Fonds Social Européen) est un outil de la politique de cohésion territoriale qui elle-même se met à l'heure de la Stratégie de Lisbonne. Pour cela, le FSE doit changer pour promouvoir le partenariat et financer des projets socio-économiques plus intégrés. Par ailleurs, la Commission européenne se bat pour le développement des fonds structurels contre les États qui ne veulent pas augmenter les ressources communautaires.

La responsabilité redonnée aux États pour la sélection des projets pose plusieurs problèmes. Martine Lévy, chargée des Affaires économiques au ministère d'Outre-Mer de la France, regrette que le lien direct de la Commission avec les collectivités, expérimenté dans les pactes territoriaux pour l'emploi, ait disparu. D'autre part, Jeremy Smith indique que le territoire des élus ne coïncide pas avec le territoire économique et il n'est pas heureux de la grande faiblesse des outils de coopération transfrontière. **Claude Fischer**

En direct du colloque

« Nous voulons une véritable synergie européenne »

« Certains semblent toujours considérer qu'investir en Hongrie, en République tchèque ou en Slovaquie reviendrait à investir hors de l'Union européenne ! Se rendent-ils compte que l'élargissement a eu lieu ? » Cette intervention de Stefan Lednar, secrétaire général de la Fédération de l'industrie slovaque, en dit long sur les frustrations ressenties dans les sociétés des nouveaux pays membres. Elle illustre aussi combien il est nécessaire de réunir des acteurs de ces pays pour participer à un dialogue sur l'industrie européenne. Certes, depuis les années 90, les Pecos sont devenus très attractifs pour les investissements directs à l'étranger (IDE) dont l'accélération a permis une certaine résistance de la croissance. Cependant, dans un contexte marqué par un fort taux de chômage et une baisse du niveau de vie, des interrogations pressantes se font jour sur la pérennité des flux d'IDE et sur leurs effets sur le développement endogène. Jackie Fayolle, directeur de l'IRES*, et Szyllvia Borbely, responsable de la commission à l'intégration européenne de la Confédération des syndicats de Hongrie, ont insisté sur la nécessité d'instaurer une complémentarité efficace entre apports de fonds publics et IDE.

Si « les investisseurs doivent rester », comme s'est exclamé Josef Stredula, vice-président d'OS KOVO, la confédération des syndicats tchèques, ils doivent aussi veiller à ne pas « résumer le dialogue social à des menaces de délocalisation ». Les intervenants à la table ronde sur « L'élargissement, une chance pour l'industrie européenne » ont tous exprimé une aspiration très forte à ce que les investis-

seurs étrangers concourent aussi à la diffusion du progrès social. Car les réalités sont difficiles et méconnues « à l'Ouest ». Le travail manque en Slovaquie alors que la main-d'œuvre est qualifiée (51 % de salariés diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur), a rappelé Vladimir Mojs, vice-président de KOZ SR, la confédération des syndicats slovaques ; les salaires sont très faibles et « les travailleurs paient les produits à des prix européens » ! La situation est la même en Pologne « avec l'impact que l'on imagine sur le pouvoir d'achat de la population (...) » a insisté Ewa Tomaszewska, membre du Presidium de Solidarnosc, la Pologne n'a pas à être considérée comme une colonie, nous voulons une véritable synergie européenne ». Cette synergie doit s'exprimer par une solidarité au niveau européen permettant de « tirer vers le haut la compétitivité, la formation, la productivité » pour reprendre les termes de Maciej Janowski, vice-président de Solidarnosc. « Il faut que l'Union investisse dans la recherche et la formation » a appuyé Helmuth Markov, député européen, en soulignant le besoin, dans les Pecos, de « programmes opérationnels pour permettre aux PME d'élaborer des produits nouveaux ». Car c'est aussi par des projets concrets – « des coopérations pour mettre à profit les potentiels régionaux », des interconnexions de réseaux... – que les sociétés européennes apprendront à forger leur destin commun. **Ursula Serafin**

* Institut de Recherches Économiques et Sociales.

VLADIMIR SPIDLA*

Une solidarité active



« **L'**Europe a besoin d'une solidarité active entre ses États et ses territoires. Les futures « perspectives financières » devront allouer les moyens qui permettent à l'Europe de réaliser ses ambitions et de mettre en œuvre son programme de renouveau économique et social. Ce n'est pas avec seulement 1 % du PNB communautaire que l'on y parviendra. L'Union doit en effet relever deux grands défis. D'abord, elle doit développer une solidarité active en faveur de ses régions les moins avancées : ici, il faut renforcer

les infrastructures, améliorer la qualité des systèmes de formation, consacrer des moyens importants à l'éducation,

à la lutte contre les discriminations, à l'environnement. Le Fonds social devra être l'outil de soutien aux politiques de l'emploi et d'inclusion sociale, comme le FEDER sera l'outil du développement territorial. Nous devons réussir dans l'Europe élargie ce qui a été accompli en Espagne, en Irlande, au Portugal et en Grèce : libérer leur potentiel de croissance, au profit de l'Europe tout entière. La solidarité active dont ont bénéficié ces États n'a pas seulement soutenu le développement économique ; elle a consolidé la démocratie. En même temps, l'Union doit continuer à intervenir sur tout son territoire - dans les régions et les communautés locales affectées par des restructurations, en faveur de l'amélioration de la qualité des systèmes de formation, en faveur des politiques actives de l'emploi, ou d'une gestion innovante des âges dans l'entreprise. Ce sont là en effet des défis qui concernent toute l'Europe ».

Extrait du discours de clôture du colloque

* Commissaire européen, chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances.

En direct du colloque

La recherche, victime de la transition

C'est un tableau sombre que Michal Kurtyka, directeur de Bernard Brunhes Polska, brosse de l'état de la recherche et de l'innovation dans les nouveaux États membres de l'UE. « Ces pays vont tirer les indicateurs violemment vers le bas » souligne-t-il. Le cas de la Pologne est éclairant : la recherche a été « la principale victime de la transition », 0,7 % seulement du PIB lui est consacré et ce pourcentage ne cesse de baisser. L'innovation a bien peu à voir avec le taux



de croissance de 5 % de ce pays, dû « au dynamisme de la population, un peu au coût de la main-d'œuvre et surtout au gigantesque effort de productivité qui se traduit par des restructurations ». La Pologne est devenue « un pays de sous-traitance » des industriels ouest-européens et dans le même temps, ses centres de recherche ferment. Cette situation est malheureusement le lot des dix nouveaux États membres dans lesquels la recherche doit être entièrement repensée, tout comme la formation des personnes. Mais pour ce faire, il faut « réinventer une politique industrielle », définir des projets et des choix de spécialités. Michal Kurtyka suggère d'imaginer l'équivalent d'un Plan Marshall pour le transfert de l'innovation vers ces pays, une politique qui est « de l'intérêt de l'Union européenne dans son ensemble ». La tendance au désengagement de l'aide à la recherche, à l'œuvre dans nombre d'États ouest-européens, n'est surtout pas la voie

à suivre pour les Dix. Il faut permettre notamment des allègements de charges pour financer la R&D et la formation, préconise l'intervenant. Les dirigeants politiques en auront-ils la volonté, eux qui considèrent encore, à entendre Ewa Tomaszewska, membre du présidium du syndicat Solidarnosc, que la recherche et l'éducation « sont des dépenses de consommation et non un investissement pour l'avenir » ? Pour éviter que la réalité d'une Europe à deux vitesses

ne se renforce, il faudrait aussi utiliser davantage les fonds structurels pour la R&D, insiste Philippe Busquin, ancien commissaire à la Recherche, en citant le cas de l'Irlande, qui « a su le faire dans le domaine de l'éducation ». Il est nécessaire de valoriser le potentiel humain, le bon niveau d'éducation et l'ouverture au monde de la science et de la technique des nouveaux pays membres. Des projets comme Infopark en Hongrie, présenté par son directeur, Imre Grof, comme « le premier centre d'innovation et de technologie d'Europe centrale », méritent d'être soutenus dans le cadre de coopérations à l'échelle européenne. Ce type d'initiative doit pouvoir s'insérer à un réseau d'excellence, estime Philippe Busquin car, comme le remarque Michel Wlodarczyk, directeur du Forum académique de Stockholm, les Hongrois ont toutes les possibilités de travailler avec des centres comme Cambridge... ou Stockholm !

Catherine Véglio

POLITIQUE DE LA RECHERCHE / PHILIPPE BUSQUIN

« Je crois beaucoup à l'effet multiplicateur de l'action communautaire »

L'ancien commissaire européen à la Recherche, aujourd'hui député européen, a été le concepteur de l'Espace européen de la recherche. Il livre dans cet interview les évolutions en germe dans la politique de recherche européenne.

Décrochage de l'Union européenne en matière de recherche, mauvaises performances dans la valorisation de la recherche qui expliqueraient le retard industriel de l'Europe dans les nouvelles technologies... par rapport à ce constat, quels ont été les apports et les limites du 6^e PCRD et de l'Espace européen de la recherche dont vous avez été l'artisan ?

Philippe Busquin : La difficulté majeure de l'Europe est de pouvoir mobiliser à l'échelle européenne une masse critique de recherche sur des projets transnationaux hautement compétitifs. Pour répondre à ce problème, l'Espace européen de recherche (EER) a donc été promu avec la volonté de structurer l'effort de recherche au niveau européen, de susciter un effet de catalyse sur les initiatives nationales et d'améliorer la coordination



© COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

entre elles. Le 6^e PCRD (2002-2006) a soutenu la création de projets intégrés de recherche, la constitution de réseaux d'excellence. Ceux-ci forment un modèle unique de collaboration-concurrence entre les différentes équipes de recherche qui intéresse les observateurs étrangers, notamment les Américains. Par ailleurs, le 6^e PCRD a fortement stimulé l'effort de recherche de petits pays comme l'Irlande et des nouveaux États membres, qui ont articulé leur stratégie à ce programme. Mais il n'a pas été facile de faire admettre que la recherche était une priorité pour assurer la compétitivité du modèle européen. Il a fallu combattre le cliché selon lequel il y aurait « trop » de recherche, le problème se limitant à une transformation insuffisante des connaissances en produits et services.

Ce problème du transfert des résultats de la recherche vers l'innovation est cependant bien réel !

Ph. B. : Il ne s'agit pas de le nier. Il est clair que l'Europe a 25 ans de retard en la matière ; en effet, la relation entre le monde académique et l'industrie reste largement à construire. Si ces deux mondes s'interpénètrent dans les pays scandinaves, ils restent encore fort éloignés dans les pays latins. Mais comprenons bien que pour que les entreprises aient la capacité d'innover, la puissance publique doit intervenir pour créer en amont les conditions de développement d'une recherche fondamentale de qualité, pour soutenir des recherches orientées « à risque » et la création d'infrastructures communes. Par exemple, le développement des nanotechnologies réclame des installations (des lasers à électrons libres) pour l'étude de la matière. De telles infrastructures sont d'intérêt européen et il n'y a aucune raison pour que l'Union européenne ne puisse pas, à l'avenir, les financer directement. Je vou- ►►►

Rapport Beffa : le(s) programme(s)

Le volontarisme public n'est pas dépassé à lire le rapport « Pour une nouvelle politique industrielle » présenté par Jean-Louis Beffa au gouvernement français. Selon le Pdg de Saint-Gobain, le renouveau de la politique industrielle doit s'organiser autour de la promotion par l'État de « Programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle » mis en œuvre par une structure ad hoc, l'Agence de l'Innovation Industrielle. Les programmes proposés diffèrent des grands programmes du passé (industrie spatiale, nucléaire civil...) qui étaient fondés sur le triptyque recherche publique/ entreprise publique/ commande publique. L'approche nouvelle repose sur un partenariat entre des entreprises privées et la puissance publique : ce sont des entreprises privées (seules ou en consortium) qui présentent un programme (ce n'est pas un choix de l'État) destiné au marché (il ne s'agit pas de commande publique). Le programme présenté doit marquer une rupture technologique et créer des emplois sur le territoire européen. L'État s'engage à financer la moitié du montant de la dépense de R&D sous forme d'avances

remboursables afin d'encourager la prise de risques. Il s'agit là du travail conjoint d'un État incitateur et d'entreprises pleinement dans le marché, explique Jean-Louis Beffa. Ces programmes sont destinés à durer entre cinq et dix ans. Les montants des financements publics sont estimés entre 30 et 150 millions d'euros par an et par projet, pour une période de cinq ans environ. La sélection, l'évaluation et le suivi de ces programmes relèvent de la future Agence de l'innovation industrielle, qui « devra aller à la vitesse de l'industrie » selon J.-L. Beffa et assurera aussi une fonction de prospective et de veille technologique. Approche purement nationale ? Le Pdg de Saint-Gobain s'en défend : selon lui, l'initiative que doit prendre le gouvernement français en faveur de l'innovation industrielle pourrait être commune à de nombreux pays européens. Ces programmes pourraient ainsi constituer un mode original de coopération avec l'Allemagne. Jean-Louis Beffa envisage donc un cadre intergouvernemental « complémentaire », à son avis, de l'approche européenne incarnée par le 7^e PCRD. **C. V.**

Les financements de l'Union encouragent les entreprises à investir, en particulier si nous nous mobilisons autour de grandes initiatives. C'est pourquoi nous avons développé le concept de plate-forme technologique (PFT).

►►► draï, à ce sujet, souligner une aberration : contrairement aux États, l'Union européenne n'a pas d'instrument de garantie qui lui permettrait de lever des capitaux à plus long terme et moins coûteux. C'est un problème politique majeur dont il faut débattre si l'on veut bâtir des projets mobilisateurs à l'échelle européenne.

Le doublement du budget communautaire de recherche proposé dans le cadre du 7^e PCRD est-il à la hauteur de cette ambition ?

Ph. B. : Même avec ce doublement, les programmes européens ne représenteront jamais que 0,1 % du PIB de l'UE. Pour atteindre l'objectif des 3 % du PIB communautaire en dépenses de recherche et développement, il faut également un effort supplémentaire des États et des entreprises, censées, selon Lisbonne, fournir les deux tiers de cet effort. Elles ne le feront pas spontanément : les grandes entreprises européennes réunies au sein de l'European Round Table (ERT) reconnaissent que la tendance n'est pas de faire des investissements de recherche en Europe. Des incitations sont nécessaires, par exemple de type fiscal. Et je crois beaucoup à l'effet multiplicateur de l'action communautaire. Les financements de l'Union encouragent les entreprises à investir, en particulier si nous nous mobilisons autour de grandes initiatives. C'est pourquoi nous avons développé le concept de plate-forme technologique (PFT). Il s'agit, dans des secteurs ou des domaines précis – l'aéronautique, la microélectronique, l'acier... – de réunir les industriels, les centres de recherche privés ou publics, les universités, les chefs de file des programmes nationaux de recherche, des décideurs politiques nationaux et de la Commission européenne pour définir la mise en œuvre, au niveau européen, d'un agenda stratégique scientifique et technologique à l'horizon des quinze prochaines années et pour mobiliser des ressources aux niveaux européen, national et des entreprises. Souvent les recherches ne débouchent pas sur un développement industriel par manque de vision stratégique. L'agenda en question doit guider l'action pour que l'UE garde ou acquiert un leadership dans un domaine - par exemple, que va-t-on faire pour que l'industrie européenne ne rate pas la révolution des nanotechnologies ? – ou bien ratrape un retard.

Les programmes proposés par le rapport Beffa sont « une bonne transposition à l'échelle nationale des PFT européennes. (...) Il ne faudrait pas se diriger vers un concept intergouvernemental. »

« Actuellement, pour la localisation de la recherche, le grand concurrent de l'Europe reste les États-Unis. Il y a une nette tendance des multinationales européennes à localiser leur recherche outre-atlantique (...) il faut se demander comment responsabiliser les entreprises. »

Bernard Marx, économiste à Confrontations Europe, lors du colloque.

« Si la recherche sur les biotechnologies ou en médecine traverse l'Atlantique, ce n'est pas par hasard. C'est que l'environnement législatif en Europe n'est pas ce qu'il devrait être ou que ce qui existe n'est pas appliqué. » **Jean-Paul Mingasson, conseiller général à l'UNICE, lors du colloque.**

Le 7^e PCRD retient-il l'idée de PFT comme une priorité ?

Ph. B. : Je le crois. L'objectif nouveau du 7^e PCRD est de faire évoluer certaines PFT vers de véritables initiatives paneuropéennes, bénéficiant d'un financement public européen spécifique et pouvant déboucher sur la création d'entreprises communes (art. 171 du Traité) dont Galileo est la seule référence existante⁽¹⁾.

Le concept de PFT a néanmoins besoin d'être clarifié.

Ph. B. : C'est vrai, mais il ne faut pas l'entendre comme un concept unique ; il doit rester flexible, évolutif en fonction des sujets. Bien sûr, il y a des principes communs : avoir la participation des principaux industriels du secteur ; partager un objectif scientifique et technologique commun ; s'inscrire dans les grands thèmes prioritaires de l'Union. La démarche choisie est celle du *bottom up* : ce n'est pas la Commission qui décide, ce sont les industriels qui sont à l'origine de l'initiative d'une PFT. Derrière la première PFT, Acare (aéronautique) et la PFT sur la nanoélectronique⁽²⁾, il y a la volonté de deux grands industriels, respectivement le français Lagardère et l'italien Pistorio.

Ce que vous décrivez paraît proche des « programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle » proposés en France par le rapport Beffa. Quelle est votre appréciation sur celui-ci ?

Ph. B. : Je dirais que c'est une bonne transposition à l'échelle nationale des PFT européennes. Si tous les États prenaient ce type d'initiative, je m'en féliciterais ! Je souligne cependant le danger lié à une telle démarche : il ne faudrait pas qu'elle conduise à faire croire que la France peut être leader toute seule dans tous les domaines de pointe visés. C'est dans une dynamique européenne que la France doit inscrire sa stratégie de recherche et d'innovation : dans certains domaines, elle peut prendre le leadership, dans d'autres, elle sera l'un des partenaires de projets européens. Il ne faudrait pas non plus se diriger vers un concept intergouvernemental, source de discussions sans fin. Seul le processus communautaire a une capacité d'initiative propre à déclencher des effets multiplicateurs autour d'un projet à l'échelle européenne. Un seul exemple : y aurait-il eu ITER⁽³⁾ sans une forte implication de l'Union ? ■

Propos recueillis par Catherine Véglio

(1) La communication du Président Barroso du 2 février parle d'initiatives européennes technologiques financées par l'UE, les États et l'industrie et dont la gestion serait assurée par des partenariats publics-privés.

(2) Sites internet : www.acare4europe.com ; www.cordis.lu/ist/eniac/home.html.

(3) International Thermonuclear Experimental Reactor : www.iter.org.

UNIVERSITÉS-ENTREPRISES

En Suède, les passerelles sont jetées

Les performances de la Suède en matière d'économie de la connaissance tiennent pour une grande part à la synergie que ce pays a su établir entre recherche universitaire et développement industriel au sein des entreprises, explique Michel Włodarczyk, directeur du Forum académique de Stockholm. Une expérience nationale dont on peut beaucoup apprendre dans d'autres pays européens...

La Suède est le pays de l'Union européenne qui est allé le plus loin en matière d'économie de la connaissance : ce pays est en tête du classement de l'UE (à 15) dans le rapport relatif au suivi de la Stratégie de Lisbonne (février 2004) de la Commission européenne avec sept indicateurs « au niveau ». Ceux-ci sont liés à des performances dans le domaine des connaissances, de la recherche ou de la technologie avancée. La Suède est familière de ce genre de classement dans un grand nombre d'études réalisées, en Europe et dans le monde, sur l'innovation, la créativité, l'utilisation des nouvelles technologies, la publication scientifique ou l'enregistrement de brevets. Certes, ces « palmarès » doivent être vus avec une certaine prudence car ces index n'ont qu'une valeur indicative mais on ne peut les ignorer.

La croissance suédoise (3,5 %) serait due en partie à une transition plus rapide qu'ailleurs dans l'UE vers l'économie de la connaissance. Si cette hypothèse est correcte, il faut regarder de plus près les processus porteurs de cette réussite.

L'économie de la connaissance a beaucoup de dimensions motrices. Je m'en tiendrai ici à celles se rapportant à la création et l'utilisation de nouvelles ou de meilleures connaissances dans les systèmes de production, qu'il s'agisse du secteur industriel ou de celui des services privés ou publics.

L'innovation est ici au centre des choses. Elle recouvre principalement trois phénomènes : l'innovation et le développement dans des structures de productions existantes ; la création de nouvelles entreprises par la commercialisation des résultats de la recherche ; le développement de nouvelles entreprises ou même d'entreprises existantes par l'invention individuelle.

La principale dynamique qui peut expliquer les performances de la Suède est à chercher dans les deux premiers de ces trois phénomènes. Plus précisément, dans la coopération approfondie entre universités et entreprises privées ou publiques qui a pris forme ces dix dernières années. Ce mouvement a été appuyé par une action gouvernementale soutenue : une réforme de la loi sur l'université permet aux universités de créer des structures associatives de type SARL (Holdingbolag) et de nouveaux outils ont été mis à la disposition des chercheurs et des responsables de R&D dans les entreprises – et dans les services publics – permettant un partenariat grandissant entre laboratoires universitaires et secteurs économiques.

Il faut bien être conscient du fait qu'il existe deux cultures bien différentes à l'université et dans le monde des affaires. Les objectifs, les motivations et les valeurs mêmes de ces deux mondes divergent profondément et rendent les échanges diffi-

« Si un chercheur a une idée qui peut être commercialisée, il va dans un pré-incubateur. L'université le finance. S'il réussit, il passe dans un incubateur – là, c'est à la fois le système public et le marché qui assurent le financement – qui le mène à l'entreprise. »

Michel Włodarczyk, lors du colloque.

ciles. Créer des lieux de rencontre a donc été une des priorités de ces nouvelles structures établies à l'université. Les Science Park qui existaient déjà autour de la plupart des grandes Universités de Stockholm, de Lund et de Göteborg furent vitalisés par la création de pré-incubateurs, d'incubateurs, de *business laboratories* fonctionnant comme passerelles entre université et industrie. Le dialogue qui s'y établit autour de projets concrets mène à ce rapprochement et à l'établissement d'un climat de compréhension, d'ouverture et de confiance. On parle en Suède du besoin de créer une atmosphère de « samhörighet » – ce qui pourrait se traduire par un néologisme comme « co-entendement » – autrement dit de faire naître le sentiment de travailler dans le même sens encore qu'à partir d'objectifs différents. Le financement de ces activités est partagé par les municipalités, les industries présentes localement et régionalement et par des structures créées par l'État en 1994 – Vinnova, Teknikbrostiftelser... – pouvant supporter financièrement la prospection dans les universités, le transfert de technologie vers les PME, le fonctionnement des pré-incubateurs, la formation d'administrateurs, les voyages d'études et même des capitaux à risques à un stade embryonnaire dans la création d'entreprises.

Un des véhicules primordial pour ces échanges entre universités et entreprises est bien sûr la formation continue des salariés. En s'investissant dans le développement des compétences, les universités ouvrent de nouvelles lignes de communication, assurent un cheminement commun entre créateurs et utilisateurs de savoir. Cette approche existe depuis longtemps dans les grandes entreprises et s'élargit maintenant aux PME. Une étude réalisée à Stockholm montre que des dirigeants de PME considèrent unanimement l'université comme un partenaire pour la formation continue de leurs employés. Tous citent la neutralité, la diversité et le côté « ligne de front » des connaissances fournies par l'université comme principales raisons de leur intérêt pour une coopération avec elle.

Cependant, même si le rôle de l'université dans l'innovation et le développement des connaissances est absolument nécessaire, il n'est pas suffisant. En Suède, 75 % des dépenses pour la R&D sont faites par les entreprises. Mais par une logique de partenariat public-privé, qui s'accélère par le jeu des échanges approfondis entre universités-société-entreprises, la Suède a trouvé une solution aux enjeux de la société mondialisée de la connaissance : on allie une politique active et pragmatique de la recherche et de l'innovation à des structures permettant un flux rapide, efficace et performant entre le monde universitaire et le monde économique. ■

Michel Włodarczyk

BIOTECHNOLOGIES EUROPÉENNES

L'urgence d'un dialogue multipolaire

Éric Poincelet, directeur général du Forum mondial des sciences du vivant, BioVision, tire la sonnette d'alarme : « Avec les biotechnologies, nous assistons à un remake du désastre informatique, où par faute de volonté politique, l'industrie qui a façonné le monde contemporain s'est retrouvée « happée » par l'Asie et les États-Unis, sans véritable réaction au plan européen... »

Les sciences du vivant regroupent trois secteurs clés de l'économie du XXI^e siècle – la santé, l'agroalimentaire et l'environnement – dont chacun subit, de façon concomitante, une révolution technologique sans précédent, en raison justement de la fertilisation croisée de la biologie moderne... et de l'informatique. La pharmacie, l'agroalimentaire ainsi que la biochimie sont en pleine mutation et chacune de ces industries connaîtra dans les prochaines années des évolutions supérieures à celles qui les séparent du début de l'ère industrielle. Gagner la guerre de l'innovation est donc pour l'Europe une nécessité absolue. Il est trop tard pour être le vainqueur, mais il est peut-être encore temps de rester au moins dans le camp des vainqueurs : les biotechnologies sont aux grands groupes des secteurs précités ce que Microsoft s'est révélé être pour IBM, alors convaincu que les « main frame systems » resteraient la référence... Les biotechnologies sont donc à la fois une formidable opportunité... et un révélateur des limites du *Babel Web* européen. Il y a urgence à rétablir le dialogue à cinq niveaux essentiels :

1. Nécessité d'un dialogue **Industrie-industrie** : les géants ont besoin des lilliputiens pour découvrir et ramener les pierres précieuses dont ils sauront faire usage. Les grands groupes notamment pharmaceutiques, feront de moins en moins de recherche par eux-mêmes, alors qu'ils maîtriseront la distribution des médicaments de demain, en partenariat étroit avec ces nouvelles « SSII de la Santé » que seront devenues les biotechnologies.

2. Nécessité d'un dialogue **entre les acteurs du secteur** : la phase de consolidation intrasectorielle, déjà bien

« L'ingénierie financière privée de l'innovation a réduit le rôle du crédit bancaire et développé celui des marchés. Mais ceux-ci, au niveau européen, présentent de grandes lacunes. Après les excès de la bulle, leur capacité à apporter des capitaux aux entreprises sera plus limitée qu'avant. Le point d'achoppement est l'insuffisance, la fragmentation des fonds collectifs d'épargne de longue durée et leur faible implication dans le financement de l'innovation. Cette question devrait être une priorité dans l'agenda de suivi du PASF (Plan d'Action des Services Financiers) (...) Il faut qu'une réforme du Pacte de stabilité et de croissance intègre des lignes directrices favorables aux efforts de R&D. » Bernard Marx, lors du colloque.

amorcée aux États-Unis, n'a pas encore démarré en Europe. Il est essentiel d'accélérer ce phénomène de rapprochement entre les acteurs du secteur. L'absence de taille critique conduit à un allongement des délais : un retard de quelques années peut se traduire par l'abandon pur et simple d'un médicament, fut-il révolutionnaire, en raison de l'insuffisance du temps résiduel de protection intellectuelle...

3. Nécessité d'un dialogue **finance-industrie** : la responsabilité des grands argentiers européens dans le manque de compétitivité du secteur est sans précédent. Il y a quelques exceptions, et les pays dans lesquels les banques et investisseurs ont « joué le jeu » au cours des dernières années ont une avance confortable... La Suisse, pièce essentielle de l'échiquier européen des biotechnologies, souffre du même problème. Les grandes banques suisses et les fonds ne soutiennent pas le secteur. Aucune des bourses européennes ne se consacre véritablement au secteur, alors que le Nasdaq, Toronto et prochainement Archipelago sont, grâce au support des grandes banques américaines, les moteurs des biotechs en Amérique du Nord.

4. Nécessité d'un dialogue **recherche-industrie** : les 30 milliards d'euros annoncés par Bruxelles dans le cadre du 7^e PCRD sont les bienvenus, s'ils sont associés à une simplification des procédures. La Commission va bientôt communiquer sa nouvelle approche et c'est en tout cas la première fois qu'une politique de recherche transnationale, avec de véritables budgets, voit le jour...

5. Nécessité d'un dialogue **société-industrie** : la France, ex-leader mondial des logiciels, a préféré, avec la loi Informatique et Liberté des années 70, jouer le rôle de conscience universelle. Cela partait d'un bon sentiment, avec à l'origine un problème qu'il convenait de circonvenir, mais... c'est reparti pour un tour ! Anti-OGM, anti-cellules souches... il est temps de rétablir un dialogue en fait tripartite science-société-industrie*. À défaut, les politiques ne s'engageront pas vers le développement et l'innovation. ■

Éric Poincelet

* Ce thème est au cœur du Forum Mondial des Sciences du Vivant 2005 (11-15 avril) www.biovision.org.

A PARAÎTRE

L'Option de Confrontations Europe n° 21
avec les actes du colloque.



MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Les Compagnons parcourent l'Europe

Lieu de toutes les formations – professionnelle, culturelle mais aussi humaine – le compagnonnage a marqué beaucoup de générations par son Tour de France. Il s'est désormais déployé en créant un Tour d'Europe. Une expérience de mobilité enrichissante pour les jeunes qui apprennent un métier, racontée par André Malicot, directeur de la formation, des études et de la recherche à l'association des Compagnons du Devoir du Tour de France.

Parmi les 3 200 jeunes qui « voyagent » chez les Compagnons du Devoir du Tour de France, actuellement près de 400 d'entre eux sont hors des frontières, dans 35 pays sur les cinq continents. Une forte majorité est présente dans les différents pays de l'Union européenne.

Le Tour de France est d'abord une suite d'expériences professionnelles dans des entreprises où le Compagnon passe pour une période de six à douze mois, avant tout pour apprendre son métier à l'occasion de situations de travail différentes, auprès de professionnels reconnus pour leur savoir-faire.

Un enrichissement professionnel...

La première étape pour arriver dans un nouveau pays est de constituer un réseau d'entreprises susceptibles d'embaucher ces jeunes professionnels. Pour constituer ce réseau, les moyens peuvent être variés. C'est parfois le résultat du passage d'un « pionnier » qui s'est risqué à vivre une première expérience dans un pays. Dans d'autres cas, ce seront les liens tissés à l'occasion d'un partenariat avec une institution du pays d'accueil. Mais c'est toujours la qualité des personnes qui sont passées dans les entreprises qui permet à d'autres de venir et de bénéficier d'une expérience. Peu à peu le réseau se constitue, évolue, se diversifie...

Qu'apprend-on de plus en franchissant une frontière européenne que nous ne puissions apprendre chez nous ? Tous ceux qui ont vécu l'expérience vous convaincront vite de son intérêt.

Il est d'abord professionnel. Dans un même métier, selon les pays, les techniques ne sont pas toujours les mêmes. C'est l'occasion de découvrir et de s'approprier des savoir-faire nouveaux. De même, selon les pays, les conditions et l'organisation du tra-

vail dans un même métier peuvent être différentes. Enfin, la taille des entreprises dans lesquelles le Compagnon passe est très variable ; or au fil des années les postes qu'il va être amené à occuper vont évoluer. Il est ainsi confronté à un ensemble de situations professionnelles différentes dans lesquelles il doit s'adapter. Il n'y a sans doute pas meilleure préparation à la mobilité professionnelle, dans les emplois, les types d'entreprises et les activités d'un métier !

... culturel et humain

Au-delà du seul aspect professionnel, ces expériences européennes sont d'excellents vecteurs d'enrichissement culturel. Le Compagnon fait de l'histoire et de la géographie en direct. C'est aussi l'occasion d'acquérir une langue. Ainsi, par la pratique d'un métier, il est possible d'opérer une ouverture culturelle essentielle pour la compréhension des autres et de soi-même.

Ce « voyage » est aussi l'occasion d'un enrichissement humain, car la rencontre de l'autre est un révélateur de soi. Beaucoup de jeunes ayant eu l'occasion de vivre cette expérience ont ressenti ce que cela représente d'être étranger. D'une manière plus positive, ils ont aussi expérimenté ce que veut dire l'accueil.

Par ses apports sur les plans professionnel, culturel et humain, l'expérience professionnelle hors des frontières constitue un excellent moyen pour la construction de soi dans le respect des autres et de leur différence. Aujourd'hui, l'évolution du Tour de France vers un Tour d'Europe et demain un Tour du monde, ouvre un autre chemin de la connaissance par la remise en cause permanente et acceptée qu'il suppose. ■

André Malicot

L'expérience professionnelle hors des frontières constitue un excellent moyen pour la construction de soi dans le respect des autres et de leur différence.

L'itinéraire de

ARI VATANEN, DÉPUTÉ EUROPÉEN



© PARLEMENT EUROPÉEN

SOMMET(S)

Un petit garçon blond perché en haut d'un talus. Il attend des heures dans la nuit claire d'un jour sans fin de l'été nordique. Enfin la première voiture passe ! Le rallye automobile traverse son petit village de Tuupovaara, en Carélie finlandaise, à deux pas de la frontière russe. Il est « fasciné ». L'oreille collée au transistor, il rêve au fil des exploits des

Mäkinen, Toivonen..., les « Flying Finns » du rallye de Monte-Carlo dans les années soixante. Il est orphelin, son père est mort au volant, à ses côtés, et un jour il a dit « je vais apprivoiser la voiture ». Il le fera avec superbe – champion du monde de rallye, quatre fois vainqueur du Paris-Dakar – et drame. Grièvement blessé lors du rallye d'Argentine, en 1985, il côtoie la mort. Éprouver « à quel point l'homme est mortel » donne à la vie une beauté vertigineuse. « Chaque être humain a une valeur unique, comme nous l'ont enseigné le christianisme et l'humanisme ». C'est ainsi qu'Ari Vatanen, député européen* depuis 1999, a introduit notre rencontre.

CONSCIENCE

« **J'aurais pu naître à Tombouctou,** c'est en Afrique que j'ai pris conscience que nous appartenions tous à une famille globale et que nous ne pouvions pas tourner le dos à nos prochains, à leur misère ». Tant qu'il aura une voiture, il courra le Dakar, témoin infatigable d'une Afrique « oubliée, même pas exploitée ». Parrain d'Actions Dakar, un programme de développement en Afrique de l'Ouest, il porte un jugement sévère sur la politique de coopération européenne, déplorant « une solidarité du bout des lèvres ». « Il faut que l'Europe joue son rôle pour changer les règles du commerce mondial et instaurer un véritable échange avec le continent africain, insiste-t-il, les subventions européennes aux exportations agricoles ont eu des conséquences néfastes pour les produits locaux des pays pauvres ». Propriétaire d'une ferme en Provence, le député européen salue les efforts de la Commission pour réformer la PAC. « Je suis issu d'un milieu agricole, pour moi, un agriculteur est un homme libre, responsable de sa production. Les exemples de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie démontrent que l'agriculteur moderne se débrouille bien sans compromettre l'avenir de ses collègues dans le tiers-monde. »

OBJECTIF

« **Keep fighting for free Europe** », la dédicace de Johan Norberg, auteur suédois de « In defence of Global Capitalism » et libéral, ravit le Finlandais. Le livre est écorné par l'édition 2005 du Paris-Dakar. Pour Ari Vatanen, son mandat européen est un prolongement naturel de son parcours de pilote : « les principes sont les mêmes, un travail d'équipe

pour un objectif commun » qui dépasse les intérêts personnels et partisans. Le député européen regrette la diabolisation du marché dans le débat français : « on exploite les craintes infondées des gens au lieu de chercher à finaliser le marché unique pour dynamiser l'économie européenne et partager les opportunités ». Ainsi considère-t-il les délocalisations d'activités des anciens États membres vers les nouveaux comme une « vraie solidarité ». La proximité de l'Estonie pour la Finlande ? « Magnifique ! Ce pays n'est pas prisonnier de son passé, il a choisi d'ouvrir son économie ; il accueille des investissements finlandais, cette compétition est positive et cela devrait inspirer des réformes en Finlande, qui attire peu les investisseurs ».

MÉMOIRE

Finland's Shame, c'est le titre de l'article d'Ari Vatanen paru dans le *Wall Street Journal Europe* du 21 février dernier, dans lequel il écrit « il est temps pour la Finlande de rejoindre l'OTAN ». Ce texte a attisé le débat national dans un pays marqué par le principe de neutralité. Mais le pilote n'a jamais craint de franchir la ligne quand il le jugeait utile. « Attendrons-nous que la Russie entre dans l'OTAN pour le faire, s'insurge-t-il, pouvons-nous nous comporter en free-riders pendant que les autres s'engagent pour défendre les valeurs universelles de la démocratie ? ». Quatre oncles paternels tués dans les combats contre l'Armée rouge au cours de la Seconde guerre mondiale, les récits de sa mère dans une ville en feu de Carélie, annexée par Staline... comme beaucoup de Finlandais, Ari Vatanen sait le prix payé pour la liberté et l'indépendance de son pays. Membre de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen, le député s'intéresse de près aux relations de l'Union européenne avec la Russie et les États-Unis. Face à la situation alarmante de la Russie sur les plans politique, économique et social, « l'UE dort », elle doit ouvrir les yeux et cesser de ménager Vladimir Poutine. « Les dirigeants européens soignent leurs relations bilatérales avec Poutine dans le cadre d'une real politik vouée à l'échec, l'Union doit défendre une position commune ferme vis-à-vis de la Russie sur les valeurs démocratiques, c'est le meilleur service que nous puissions rendre au peuple russe ».

ESPOIR

« **La Révolution orange est fantastique** », estime le député européen qui a fait le voyage à Kiev, il faut offrir une perspective européenne à l'Ukraine, donner espoir aux Ukrainiens mais aussi à d'autres. Élu sur la liste Grand Sud-Est de l'UMP lors des Européennes de 2004 – cela est encore « malheureusement original en Europe » – Ari Vatanen soutient la Constitution... et l'adhésion de la Turquie à l'UE. Loin des jeux politiques, il évoque sa « conscience morale ». « On ne peut pas, sur la base de considérations culturelles, religieuses ou économiques, refuser de répondre aux attentes d'une société qui veut poursuivre sa modernisation dans la famille européenne, veut-on faire le jeu – dangereux pour l'UE elle-même – de tous ceux qui, dans le monde musulman, ne veulent pas de la démocratie ? ». ■ **Catherine Véglio**

* Groupe PPE (Parti populaire européen).

CINÉMA EUROPÉEN

L'avenir est à nous...

... si nous le voulons. Certes, l'Europe a une conception commune du cinéma et présente une interdépendance forte pour le développement de l'art cinématographique. Cependant, le cinéma européen reste minoritaire dans son propre espace de diffusion, comme l'explique Jean-Michel Baer, conseiller spécial du président d'Arte, en avant-première du colloque « Vers un cinéma européen ? »⁽¹⁾ organisé cet été à Paris.

Le cinéma européen n'existerait pas. Les spectateurs européens seraient condamnés chez eux à rencontrer uniquement les œuvres nationales et les films américains, lesquels « font » encore 70 % des entrées. Cette vision ultra-conformiste est surtout celle de ceux qui, par myopie ou intérêt, ont avantage au statu quo : distributeurs et exploitants qui profitent des investissements colossaux en marketing des films américains ; programmeurs de chaînes de télévision, y compris publiques, qui jouent la sécurité d'un taux d'audience confortable que réservent les films américains. Le monde du cinéma, qui devrait être celui du risque et de la création, est trop souvent celui de la rente et du confort.

Heureusement des phénomènes viennent périodiquement bousculer ces certitudes. On parle aujourd'hui du succès du cinéma allemand en France alors que, pendant des années, on disait les Français rétifs au cinéma d'outre-Rhin. Hier (et encore aujourd'hui) c'était Dogma, la vague créatrice venue du Danemark avec notamment Lars von Trier, et celle venue de Belgique avec les frères Dardenne, ou encore du Royaume-Uni avec Mike Leigh, d'Espagne avec Almodovar... Devons-nous continuer à faire ainsi le tour d'Europe pour montrer la richesse du cinéma européen ?

La conception qui prévaut dans la totalité des pays européens est une conception artistique. L'appartenance du cinéma au champ culturel (plus qu'au domaine du divertissement) légitime l'action de la puissance publique en sa faveur. Pour les Européens, l'expression culturelle d'une société ne peut être laissée au seul jeu du marché. L'art n'a pas pour finalité première l'échange marchand et la division du travail (et le principe de spécialisation qui y est lié) n'a pas de sens au regard de la culture, au plan interne comme international.

L'intervention de l'État ou de collectivités territoriales traduit l'importance que la société confère à l'activité de création, de diffusion et de partage de la culture. Dans le domaine du cinéma, activité de prototypes par excellence, et par extension celui de l'audiovisuel, le rôle de la puissance publique est particulièrement actif :

- les lois sur les droits d'auteur consacrent la primauté de l'artistique ;
- tous les pays européens ont mis en place des mécanismes d'aide au cinéma et à la création audiovisuelle d'ordre financier, législatif ou réglementaire ;
- il existe dans tous les pays de l'Union (sauf au Luxembourg) un service public de télévision aux côtés – depuis les années 1985/90 – d'un secteur privé ;

- l'existence d'espaces linguistiques plurinationaux (France/Belgique, Royaume-Uni/Irlande, Allemagne/Autriche) conduit à l'interpénétration des réseaux de distribution de films et de diffusion de télévision.

L'Union européenne a tiré les leçons de cette conception du cinéma. Elle a tout d'abord souligné l'interdépendance des cinématographies. Sans le concours du marché européen, plusieurs cinémas nationaux seraient menacés. Un seul exemple : les films britanniques enregistrent plus de 60 % de leurs entrées dans les pays européens autres que le Royaume-Uni, pour la bonne raison que les réseaux de salles y sont aux mains des Américains.

Malgré cette interdépendance, le cinéma européen reste minoritaire dans son propre espace de diffusion. Cette situation est due à des causes structurelles. Le cinéma est un secteur artisanal, éclaté : il y a près de 500 sociétés de distribution de cinéma en Europe⁽²⁾, contre 225 aux États-Unis. Ce secteur produit autant de films sinon plus qu'aux États-Unis (entre 750 et 800) mais leur budget est en moyenne quatre fois inférieur à celui des films américains. Le cinéma européen est le plus ouvert au monde : entre 70 % et 80 % du marché en salles pour les films américains en Europe. Il est peu exportateur : 2 % du marché américain pour les films européens. L'Europe fournit près de 50 % de ses recettes au cinéma américain. L'export (essentiellement les autres pays d'Europe) représente environ 20 % de ses recettes pour le cinéma européen. Enfin, si ce marché a une dimension européenne pour les films américains, il demeure fractionné pour les films nationaux. Les seuls distributeurs paneuropéens présents sont américains.

Pour remédier à cette situation, l'Union européenne a développé une politique de promotion du film européen à travers les quotas de diffusion à la télévision, désormais étendus à trente pays⁽³⁾ ainsi qu'une politique d'aide à la circulation des films, le programme Media (pour les mêmes trente pays).

Cette politique marche et doit être renforcée. Les films européens circulent mieux, leur part de marché augmente. Mais cette part reste encore trop marquée par la segmentation entre films nationaux et films américains. Il faudra faire sauter quelques verrous et en particulier le conformisme des chaînes de télévision, y compris publiques. L'expérience d'Arte montre que les films européens rassemblent un public de plus en plus large. Mais toutes les chaînes n'ont pas l'audace d'Arte... L'Europe a bien des atouts : un patrimoine littéraire source inépuisable d'inspiration cinématographique, des talents de création, de mise en scène, de jeu des acteurs, un savoir-faire technique. Il lui manque cette volonté d'exister vraiment. ■ **Jean-Michel Baer**

(1) Lire l'Agenda en p. 38.

(2) Chiffre concernant l'Europe à Quinze.

(3) Les vingt-cinq de l'Union, les trois de l'Espace économique européen, la Bulgarie et la Roumanie.



LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES

Une Europe unie de l'esprit

« Comment l'Europe pré-moderne du *xvi^e* au *xviii^e* siècle, toujours guerroyante, cruellement divisée politiquement et religieusement, de surcroît sous-développée selon nos critères actuels, a-t-elle pu se montrer sur le terrain de l'éducation et de la recherche aussi homogène, coopérante et inventive, comme si un génie commun dans l'ordre de l'esprit lui faisait transcender ses faiblesses et sa parcellisation dans la plupart des autres ordres ? N'y a-t-il pas là un sujet d'étonnement, de réflexion, de recherche, d'enseignement, à proposer en commun à tous les Européens d'aujourd'hui ? » s'interroge Marc Fumaroli, professeur émérite au Collège de France, membre de l'Académie française*.

Le programme cartésien de progrès scientifique

et technique cumulatif, par la collaboration des esprits se soumettant à une même méthode d'enquête sur les mêmes objets, aurait été inconcevable sans l'existence préalable en Europe d'une « République littéraire ». Qu'est-ce cette « République littéraire » dont la recherche historique ne s'est occupée ici et là que depuis une ou deux décennies seulement ? (...) Avant que sa dénomination française, « République des Lettres » n'en fasse connaître l'existence à la fin du *xvii^e* siècle à un large public européen par les titres de périodiques publiés en Hollande par Pierre Bayle et Jean Leclerc, on n'en trouve mention que dans les préfaces et les correspondances en latin de savant à savant, d'érudit à érudit, et sous la forme usitée dans la traduction latine du *Discours de la Méthode : Respublica literaria. Respublica* : c'est le bien commun de tous les Européens vraiment civilisés, *eruditi. Literaria* : c'est le bien commun suprême que représentent et la mémoire littéraire retrouvée de l'Antiquité classique et l'encyclopédie des disciplines de recherche qui ont germé sur ce fonds commun retrouvé, depuis la poésie jusqu'à la géométrie et l'optique, depuis la géographie jusqu'aux mathématiques, depuis l'éloquence jusqu'à la philologie et la géographie humaine (...).

Une communauté d'intérêt public...

La première occurrence de *Respublica literaria* intervient en 1417, deux cent vingt ans avant le *Discours de la Méthode*. On la trouve dans une lettre envoyée de Florence par le jeune vénitien Francesco Barbaro à un secrétaire de Curie en mission au concile de Constance, Poggio Bracciolini, le félicitant des trouvailles qu'il a faites (...) : il a retrouvé les manuscrits de textes intégraux d'œuvres antiques que l'on croyait perdues ou à jamais mutilées, notamment celui de l'*Institutio Oratoria* de

L'éthique des membres de la République des Lettres leur a souvent permis non seulement de passer par-delà les hostilités entre nations et caractères nationaux, mais de surmonter parfois, sur tous les terrains extra-théologiques ou scripturaires, les différences et les persécutions confessionnelles violentes après le schisme du *xvi^e* siècle.

Quintilien, dont tout historien de la pédagogie sait le rôle séminal qu'il va jouer dans l'histoire de l'enseignement secondaire européen. Dans la lettre de Francesco Barbaro, on trouve déjà les traits essentiels de l'éthique civique qui va cimenter la République des Lettres italienne, puis dès le début du *xvi^e* siècle, européenne, et la rendre capable de rapides et incontestables progrès : l'hommage rendu à Poggio Bracciolini (...) donne l'exemple du sens élevé des devoirs que chacun des membres de cette communauté se sent tenu de remplir, par-delà sa carrière professionnelle et ses intérêts personnels, envers un bien commun universel qui lui-même dépasse celui de la cité ou de la nation auxquelles chacun d'entre eux appartient : ce bien commun, c'est la redécouverte pièce à pièce du fonds gréco-romain dispersé, endommagé ou enfoui par les invasions barbares et l'ignorance des moines ; le lien social de cette communauté d'intérêt hautement public, mais de statut privé, c'est l'amitié désintéressée entre pairs telle que l'ont célébrée Cicéron et Sénèque (...).

Nous sommes alors dans la première phase de la *Renovatio literarum*, celle qui va culminer en 1420-1450 par le retour en Italie du fonds grec rapporté de Byzance en péril : chasseurs de manuscrits, antiquaires, philologues reconstituent comme un puzzle l'ensemble des textes dépositaires de l'encyclopédie gréco-latine, ils en établissent et publient des éditions manuscrites puis imprimées (...). La deuxième phase commence à la fin du *xv^e* siècle au moment où d'autres Européens viennent se joindre aux Italiens pour se mettre à leur école et collaborer avec eux : les éditeurs de manuscrits antiques, scientifiques ou littéraires et les étudiants d'œuvres d'art antiques ne se bornent plus à mettre en lumière et à restaurer des « témoignages » corrects ; ils les prennent pour point de départ de recherches nouvelles donnant lieu à des disciplines distinctes, mais souvent pratiquées par le même « citoyen » de la République littéraire, en correspondance ou en coopération avec des pairs tout aussi encyclopédiques, pluridisciplinaires et pan-tagruéliques que lui (...).

... mais de statut privé

Le statut essentiellement privé, volontaire, souvent autofinancé, comme ce fut le cas pour Descartes, de cette citoyenneté transversale à tous les types de sociétés d'Ancien régime, a conféré aux travaux, à la coopération interne et aux débats de la République des Lettres une vitalité, un pouvoir d'attraction, une capacité d'adaptation aux circonstances, une indépendance et résistance aux censures que ne pouvaient offrir ni les anciennes Uni-

versités ni même les nouvelles Académies royales. L'éthique de ses membres, pénétrés du *De Officiis* et du *De Amicitia* de Cicéron, du *De Otio* de Sénèque, leur a souvent permis non seulement de passer par-delà les hostilités entre nations et caractères nationaux, mais de surmonter parfois, sur tous les terrains extra-théologiques ou scripturaires, les différences et les persécutions confessionnelles violentes après le schisme du XVI^e siècle. L'expression *Respublica literaria* a certainement été frappée au coin de l'expression médiévale *Respublica christiana*. À certains égards, elle en a pris le relais, sa gestation avait en effet coïncidé avec le premier Grand Schisme, celui du XIV^e siècle. Son aire géographique, d'abord étendue à l'Italie, avec pour centres nerveux Florence, Bologne, Rome, Naples, Venise et Padoue, s'élargit dès le début du XV^e siècle à la France, à l'Angleterre, à la Suisse, aux Pays-Bas, à l'Espagne, au Saint-Empire germanique, à la Scandinavie, à la Bohême, à la Hongrie, à la Pologne. C'est à peu près l'Europe telle que nous la connaissons actuellement, pour peu qu'elle cesse de s'élargir (...).

En fait, pendant quatre siècles, c'est l'évergétisme privé et le mécénat de princes de l'Église qui aura financé, dans les pays catholiques, les travaux de la République des Lettres. En Angleterre, la même fonction est assurée par la riche aristocratie terrienne et commerçante. En Hollande, de puissantes familles de libraires, dont la clientèle est européenne, permettent à un Pierre Bayle, à un Jean Leclerc, à un Pierre Costes, traducteur de John Locke, de jouer le rôle des Pinelli et des Peiresc de l'Europe de Louis XIV. Dans cette histoire, les Universités ont très rarement joué un rôle majeur, sauf dans l'Allemagne luthérienne, après la fin de la guerre de Trente ans, ce qui prélude à leur exemplarité « humboldtienne » au XIX^e siècle (...). Nous invoquons d'un mot beau et vague les Lumières sans avoir toujours pleine conscience que leur souche-mère est la même qui avait rendu possible la « révolution scientifique », cette République des Lettres qui, depuis le XV^e siècle, se faufile à travers les maillons de l'Ancien régime, vaste et efficace solidarité de « bons esprits », riches ou pauvres, modestes amateurs ou vastes génies, attachés de leur plein gré au service de ce « bien commun » supérieur, l'encyclopédie des sciences, des lettres et des arts.

La place des humanités

Je souhaite ardemment que l'enseignement et la recherche européens rappellent davantage à notre mémoire commune les idéaux qui ont rendu fertile, pendant plusieurs siècles, une Europe unie de l'esprit, alors que la division semblait prévaloir dans tous les autres ordres. Outre une leçon morale, je vois en effet quelles conclusions tirer aujourd'hui de cette étonnante aventure poursuivie victorieusement dans un monde infiniment plus dur et bardé de préjugés hostiles que le nôtre. La

première, la plus terre à terre et la plus évidente, c'est que le progrès des connaissances peut et doit, en Europe comme aux États-Unis, diversifier son financement, ne pas tout attendre des mamelles d'États nations dirigistes et rechercher, tout en sachant sauver son âme, la collaboration d'un dynamique secteur privé. La seconde, plus difficile à faire admettre, regarde le rang et la place des humanités, langues, lettres, histoire, dans l'éducation des jeunes gens et dans la communauté scientifique d'aujourd'hui. Dans l'Europe pré-moderne, les sciences émergentes que nous appelons aujourd'hui dures ou pointues étaient parfaitement conscientes qu'elles se déployaient sur fond d'ancienne « littérature », et que la civilité, le civisme, le sens de la coopération et du dialogue qui leur permettaient de progresser, la conscience morale et la liberté imaginative qui devaient orienter et stimuler leurs progrès, avaient leur source ultime hors d'elles-mêmes, dans l'éducation littéraire, historique et philosophique plus ou moins commune à tous les savants. Cette anastomose n'a rien perdu de sa vérité aujourd'hui, même si elle tend à être oubliée ou niée en Europe, au grand dam et de l'inventivité proprement scientifique, et des études littéraires sommées de se couler contre leur vocation dans un moule de sciences dures et pointues. On impute souvent à grief à l'éducation américaine de spécialiser prématurément et étroitement les jeunes gens (...). S'il est vrai que beaucoup d'étudiants américains se spécialisent très tôt, beaucoup d'autres avant de devenir « gradués » passent plusieurs années à se doter d'une éducation générale, les plus doués le faisant dans les « colleges of liberal arts », l'équivalent de nos anciens lycées à dominante littéraire, où ils étudient Homère, Platon et Virgile, et où se recrutent de préférence les « surdoués » sélectionnés par le MIT et autres nids de Prix Nobel. Cette gradation d'études littéraires et scientifiques reproduit en quelque sorte, à l'échelle de l'ontogénèse d'esprits modernes, la phylogénèse de l'ancienne République des Lettres, où les sciences spécialisées ont poussé avec d'autant plus de vigueur qu'elles baignaient pour ainsi dire dans un milieu nourricier « littéraire », chargé de ces ferments d'invention et d'intuition que sont la longue mémoire et la grande imagination.

Il serait désespérant que, dans la « vieille » Europe, une approche abstraite, simpliste, brutale des questions que posent l'éducation et la formation des esprits stérilise réciproquement et à grande échelle, et l'inventivité scientifique et les savoirs liés plus immédiatement à l'imagination et à la mémoire. ■

Marc Fumaroli

* Cet article est tiré des extraits d'une intervention de Marc Fumaroli au colloque « Science et conscience européennes » organisé fin novembre 2004 par le Collège de France. Lors de son intervention, M. Fumaroli a appelé à la création d'un Institut européen d'histoire de la République des Lettres.



(C) PHOTO RMN / © GÉRARD BLOT

Jeune moine lisant un livre, Raphaël, XV^e siècle.

Le progrès des connaissances peut et doit diversifier son financement, ne pas tout attendre des mamelles d'États nations dirigistes et rechercher, tout en sachant sauver son âme, la collaboration d'un dynamique secteur privé.

Contre l'amnésie des fondements culturels

Les interrogations sur les valeurs et l'identité des Européens et de leur Union se multiplient. Mais comme le souligne Edgar Morin « la référence aux valeurs à la fois révèle et masque la crise des fondements [culturels] »⁽¹⁾. Les problèmes profonds de la violence intérieure et de la responsabilité individuelle sont souvent occultés. L'action sociale et politique doit affronter ces questions philosophiques et anthropologiques, comme le montre Philippe Herzog à travers les lectures qu'il propose ici.

Lire Pierre Legendre⁽²⁾, c'est recevoir un choc : nous croyons nous être émancipés du dogme et vivre selon la Raison, or on ne peut pas se dispenser de croyance, de transcendance. Perdre de vue les questions du sens de la vie et de la mort, c'est laisser prospérer la violence intérieure. Un travail de ressourcement culturel est donc indispensable. Avec Edgar Morin, nous saisissons l'importance de l'éthique pour élaborer les valeurs de responsabilité et de solidarité et ouvrir de nouvelles voies d'espérance. Reliant ces deux auteurs, j'ai voulu montrer qu'ils prolongent les réflexions de grands philosophes du passé – Nietzsche et Jaspers –, et que d'autres intellectuels contemporains travaillent dans la même direction.

Qu'est-ce que la culture...

Tocqueville avait bien compris qu'« on ne saurait faire qu'il n'y ait pas de croyances dogmatiques, c'est-à-dire d'opinions que les hommes reçoivent de confiance sans les discuter »⁽³⁾. Pierre Legendre s'insurge contre l'illusion contemporaine⁽⁴⁾ qui bannit même le mot – dogmatique – c'est-à-dire l'exigence de récits et de visions qui dans le passé ont voulu répondre aux questions essentielles « pourquoi vivre, au nom de quoi ? ». P. Legendre définit la culture comme un miroir, institué par le mythe et les rites, « par la médiation duquel l'humain s'identifie et construit son rapport à sa propre altérité »⁽²⁾. Il en dévoile la logique ternaire : sujet/miroir/image. Le sujet n'a besoin d'aucune preuve pour adhérer à la vérité de son image, qui est pourtant un autre de fiction, désigné par la parole, et cette image de soi comporte un fond d'ignorance qui poursuit l'homme et pèse dans sa relation à l'autre. Le miroir est une distance à soi, un déchirement, mais aussi une découverte : l'homme peut sortir de l'abîme de son origine introuvable et se représenter la vie. La culture forme un lien social (une reliance dirait E. Morin). Elle enferme le sujet dans la logique de la parole avec ses constructions normatives. La société est elle-même une organisation construite par la culture. Ainsi toute société assemble deux scènes, celle du montage dogmatique, « la scène fantastique du social », où se construit la relation de soi à soi, que nous appelons l'identité. Et celle de la Raison, « de la positivité mesurable, du juridique gestionnaire, de la présence matérialisée de la technique ».

... occidentale ?

Pour Pierre Legendre, la culture occidentale spécifique est le fruit de l'assemblage du christianisme et du droit romain, avec leurs ajouts successifs. Le Dieu chrétien tout puissant enfante l'homme et le légitime à exister.

Mais comme Karl Jaspers l'a montré, le désaccord entre l'exigence (morale et spirituelle) et la réalité (des comportements et de la société) a été en tout temps le facteur dynamique du christianisme. Au Moyen Âge, une guerre des textes⁽⁵⁾ a fait émerger l'État et le Droit. Puis les Lumières et la Raison ont pris le relais. Dieu est mort (Nietzsche), remplacé par des figures laïques et « l'État moderne, reproductible en série » (Legendre). Mais c'est toujours la même structure de pensée : « la mise en scène du Dieu omniscient transposée dans la Constitution politique moderne »⁽²⁾. Contrairement à ce que pensait Voltaire, les Lumières ne marquent pas le début de la fin de la barbarie. Le romantisme allemand et de grands philosophes, Kierkegaard, Nietzsche, l'avaient compris. Avec eux, Jaspers a élaboré le concept d'« englobant » qui anticipe le « miroir » de Legendre. Il n'y a pas de sujet pensant hors du monde. L'englobant, c'est notre milieu culturel et nous le portons en nous. La mort de Dieu dans cette culture se révèle un processus plein de dangers. George Steiner souligne qu'humanisme ne signifie pas humanité⁽⁶⁾, et que sous « le jardin imaginaire de la culture libérale » du XIX^e siècle, couvait le bain de sang du XX^e siècle. Nietzsche pressentait en visionnaire les risques de la sortie de la religion : « l'avènement du nihilisme, ce sera l'histoire des deux siècles prochains ». Il en faisait néanmoins une condition obligée pour bâtir un homme « supérieur ». Il voulait détruire le christianisme, mais il exigeait qu'il soit transcendé et non rejeté⁽⁵⁾.

Le miroir brisé

L'Europe ne s'est jamais remise des barbaries qu'elle a engendrées au XX^e siècle, souligne P. Legendre. Elle tente de refonder sa tradition, mais voici que de nouvelles déviations apparaissent : « un monde vient, enfin géré, simplement géré, la politique devenue une technique, et la tragédie liquidée comme on renonce à l'absurde »⁽⁴⁾. D'un côté l'illusion positiviste, relancée par exemple avec la biologie ; de l'autre l'idéologie individualiste : des individus libres de leurs pensées, transparents à eux-mêmes, libérés des traditions. L'image de soi ne passe plus par la médiation de la culture instituée. Mais si la logique du miroir est subvertie, elle n'est pas abolie : l'idéologie de l'individu auto-référencé, auto-légitimé a en quelques décennies dévasté les jeunes générations. P. Legendre dénonce ces illusions, pour lui le refus d'affronter la question de l'identité est un signe de décomposition de la pensée. Par d'autres voies, René Girard a donné à comprendre le refoulement par l'Occident de la face cachée de sa culture, et les limites du renvoi du traitement de la violence aux institutions⁽⁷⁾. La violence remonte de l'intérieur. Et l'Occident est confronté aussi au mur de l'al-

térité des autres cultures. La mondialisation montre les limites de l'occidentalisation de la planète.

Comprenons-nous bien. Il ne s'agit pas ici de la volonté illusoire d'un retour à « nos » fondements, au contraire P. Legendre milite pour nous arracher de leur gravitation. Mais il combat tout autant la fuite en avant dans l'illusion post-moderniste. Pour lui la banalisation du meurtre plonge ses racines dans l'abolition du Père. Son image a été remplacée par celle de l'idole – Lénine, Hitler, Mao –, et maintenant « des jeunes se ruent vers les nouveaux holocaustes »⁽⁴⁾. Le désenchantement est lié à la fin des dogmes et à l'expérience de la réalité, il s'accompagne cependant d'une inclination à la compassion et à la tolérance. Mais ce serait se leurrer cruellement que de ne pas voir la nécessité d'un travail sur la culture pour apporter de nouvelles réponses à la question de l'identité.

L'enjeu est ou bien la décomposition de la culture occidentale, ou bien sa mutation – qui passe beaucoup plus par la conscience de soi, et singulièrement de sa violence – vers un horizon qui ne peut plus être désigné d'avance comme le salut de l'homme.

Éthique de responsabilité

C'est précisément la démarche d'E. Morin qui souligne les facteurs de déclin et de barbarie, mais aussi les ressorts de progrès de civilisation. La responsabilité de chaque individu doit être sollicitée : il faut répondre au besoin d'éthique.

L'œuvre de Kant, la sécularisation du religieux, se poursuit mais ne suffit pas⁽²⁾. La connexion entre l'individu et la société à des fins de perfectionnement moral doit aujourd'hui reposer beaucoup plus sur la lutte de chaque individu contre sa barbarie intérieure, condition du savoir vivre et aimer. En ce sens, si l'individualisme éthique est un danger, l'émergence de l'auto-éthique peut être positive. Bien sûr la tâche est à la fois individuelle, institutionnelle et collective.

L'éducation à la *pensée complexe* est un des devoirs essentiels, car « l'incapacité de voir le tout, de se relier au tout, désolidarise et irresponsabilise »⁽¹⁾. La morale qui ignore les conséquences de ses actes, un système éducatif qui refuse l'évaluation et qui n'écoute pas la critique d'« amnésie planifiée » d'un G. Steiner, voilà qui doit solliciter la volonté ardente d'une réforme de pensée. Mais le réveil intérieur de la conscience morale suppose aussi le surgissement d'une espérance. La réponse d'E. Morin au « pourquoi vivre » c'est : *civiliser la terre*. Il imagine la « terre-patrie » et mise sur la valeur fraternité.

Combattre l'incompréhension de soi et de sa culture permet l'ouverture effective à la richesse des autres cultures. Comprendre que la science est toujours à la fois connaissance et manipulation, permet la



L'idéologie de l'individu auto-référencé, auto-légitimé a en quelques décennies dévasté les jeunes générations.

recherche d'un développement durable qui réconcilierait efficacité et socio-éthique.

La construction de l'Europe est incontestablement un terrain où l'on fait effort pour retravailler les valeurs. Dans la lignée visionnaire d'E. Kant, l'apport de l'Europe au monde comme pacificateur de conflits a émergé.

Se référant aux apports de P. Legendre sur le droit romain, Alain Supiot⁽⁸⁾ souligne le fondement dogmatique des droits de l'homme issus « des valeurs de la chrétienté occidentale », et il montre

que ces droits ont commencé d'être une ressource commune de l'humanité, chacun les interprétant dans sa propre culture.

Mais le droit ne suffit pas et la contradiction entre l'exigence et la réalité peut décourager autant que mobiliser. Or la conscience amère de l'impuissance du politique contribue lourdement à la crise de la morale et de l'engagement.

Les dirigeants politiques invoquent les valeurs de la démocratie et en font un horizon pour le monde entier. C'est bien, mais l'expérience contredit le message.

À Confrontations Europe, nous soulignons la crise de la démocratie représentative, non pour renier celle-ci, mais pour la revivifier par un effort de dépassement. Notre horizon, notre emblème, c'est la participation de chacun à la scène politique. Une voie aussi cruciale que passionnante dans cette perspective est d'investir la construction de l'Europe. Cela oblige la citoyenneté enfermée dans l'État-nation à quitter ses œillères, à s'ouvrir à d'autres cultures, à partager les fondations d'un nouveau destin.

Il dépend de chacun de nous de prendre la responsabilité du sens de la vie en société. ■

Philippe Herzog

(1) Dans *Éthique, La Méthode 6*, Seuil, 2004.

(2) Anthropologue, professeur de droit à l'Université de Paris I. Son dernier ouvrage : *Ce que l'Occident ne voit pas de l'Occident, Conférences au Japon*, Mille et une Nuits, 2004.

(3) Cité par Olivier Mongin, *Revue Esprit*, février 2005. Cf. « *De la démocratie en Amérique* », II, I, chap. 11.

(4) *La fabrique de l'homme occidental*, Mille et une Nuits et Arte Éditions, 2004.

(5) *Nietzsche et le Christianisme*, suivi de *Raison et existence*, Bayard, 2003.

(6) *Dans le château de Barbe Bleue*, Notes pour une redéfinition de la culture, 1971, Seuil, 1973.

(7) Lire par exemple *Les origines de la culture*, Desclée de Brouwer, 2004.

(8) *Homo Juridicus*, Essai sur la fonction anthropologique du droit, *op. cit.* Voir le dossier de la *Revue Esprit*, février 2005.

À Paris

JEUDI 7 AVRIL

16 h 30-20 h 30. Assemblée générale de Confrontations Europe à l'Auditorium de La Poste

Débat avec **Edgar Morin** autour de son livre « Ethique La Méthode 6 » suivi d'un échange sur « Le sens de notre engagement pour l'Europe » avec Edgar Morin, directeur de recherche émérite au CNRS, Philippe Herzog, président de Confrontations Europe, Daniel Cohn-Bendit, Elisa Ferreira, Ari Vatanen, députés européens, Jan Tombinski, ambassadeur de la Pologne en France et Sarah Wolff, jeune européenne.

JEUDI 19 MAI

9 heures-13 heures. Conférence-débat « L'agenda des marchés financiers »

Organisée par Confrontations Europe en partenariat avec Paris Europlace, la Fédération bancaire française et la Fédération bancaire européenne. Intervention de **Michel Pébereau**, président de BNP-Paribas, suivie de deux tables rondes : « Le diagnostic et les choix stratégiques », présidée par Pervenche Bérés, députée européenne, présidente de la commission des Affaires économiques du Parlement européen ; « Les options pour la mise en œuvre du PASF », présidée par Ieke Van Den Burg, députée européenne, rapporteuse pour le Parlement sur le suivi du Plan d'action sur les services financiers. Conclusions : Philippe Herzog.

JEUDI 7 JUILLET

Colloque « Vers un cinéma européen ? »

En partenariat avec Arte, LaSer et la mission Cinéma de la Ville de Paris. Le colloque se conclura par une conférence-débat avec le cinéaste portugais **Manoel de Oliveira**.

À Strasbourg

MARDI 3 MAI

15 h 15-17 h 45. Rallye culturel TRIDEM 2005

Débat organisé au Parlement européen par Confrontations Europe en coopération avec la Ville de Strasbourg, l'Office franco-allemand pour la jeunesse et l'Office germano-polonais pour la culture, avec la participation d'eurodéputés polonais et allemands. Il sera présidé par Philippe Herzog. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du rallye culturel **TRIDEM 2005** qui rassemble 100 jeunes venus de France, d'Allemagne et de Pologne pour découvrir ensemble de nouveaux chemins et des lieux symboliques en reliant Paris, Berlin et Varsovie en automobile. Ce projet symbolise le passage entre l'année culturelle franco-polonaise et l'année culturelle germano-polonaise à la date anniversaire de la Constitution polonaise de 1791, l'une des premières constitutions écrites d'Europe.

A Bruxelles

MARDI 26 AVRIL

19 heures-21 heures. Policy Dialogue : « European model and global competition : does Europe need an industrial strategy ? »

Dialogue entre **Louis Schweitzer**, président de Renault et **Günter Verheugen**, vice-président de la Commission européenne, commissaire à l'Entreprise et à l'Industrie, présidé par Philippe Herzog et Hans Martens, chef exécutif (EPC), avec Arlene McCarthy, députée européenne et Pavel Telicka, senior adviser, EPC (discutants). Une conférence organisée par EPC (European Policy Centre) et Confrontations Europe, à l'Hôtel Renaissance, rue du Parnasse, 19 à Bruxelles. Pour tout renseignement : EPC 0032 2 231 03 40.

MERCREDI 4 MAI

17 heures-20 heures. Conférence sur « Les Perspectives financières de l'Union européenne »

Réunion du Club Lisbonne avec **Catherine Guy-Quint**, députée européenne.



Pour signer l'appel du Forum « ENSEMBLE POUR LE OUI » : www.ensemblepourleoui.fr

Confrontations Europe et ses dirigeants participent à de nombreuses conférences sur les enjeux du référendum et pour expliquer les forces et les faiblesses du texte du Traité constitutionnel, avec le parrainage et le soutien de la mission Europe du ministère des Affaires étrangères – ministère délégué aux Affaires européennes.



Toutes les précisions complémentaires sur ces manifestations seront apportées sur le site de Confrontations Europe : www.confrontations.org

LA LETTRE DE CONFRONTATIONS EUROPE

41, rue Émile-Zola, F-93107 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 11 94.
Fax : 01 49 88 11 84. Courriel : confrontations@wanadoo.fr.
Internet : www.confrontations.org. **Directeur de la publication** : Philippe Herzog. **Rédactrice en chef** : Catherine Véglio.
Réalisation : CAG, Paris. **Impression** : SIPE - 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris. Commission paritaire N° 0409 P 11 196.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souhaite m'abonner à *La Lettre* et/ou à l'*Option de Confrontations Europe*

Nom, Prénom :

Profes. qualité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

La Lettre (4 numéros par an) 28 €

L'Option (2 brochures par an) 10 €

La Lettre et *L'Option* (abonnement couplé)..... 38 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de Confrontations Europe à l'adresse suivante : Confrontations Europe, 41, rue Emile-Zola, F-93107 Montreuil cedex ✂

CONFRONTATIONS



EUROPE

41, rue Émile-Zola, F-93107 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 11 94. Fax : 01 49 88 11 84. Courriel : confrontations@wanadoo.fr. Internet : www.confrontations.org.
A Bruxelles : avenue des Arts, 8, B-1210 Bruxelles. Tél. : 00 32 (2) 2 506 88 61. Fax : 00 32 (2) 2 506 88 57.

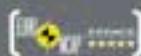


ESPACE
RENAULT CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

Et si le vrai luxe,
c'était l'Espace ?



PIRELLA GÖTTSCHE LOWE



5 étoiles aux crash-tests Euro NCAP.

Renault Espace 3.0 dCi. Consommations en l/100 km : mixte 9,5. Emissions CO₂ : 252 g/km. www.renault.fr



*Alors que la Constitution européenne
consacre les droits de l'Homme,
les droits des nations,
les quatre libertés de circulation,
les Français
lui tourneraient le dos ?**



** Extrait de l'éditorial de Claude Fischer, dans ce numéro.*

CONFRONTATIONS



EUROPE

41, rue Émile-Zola, F-93107 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 11 94. Fax : 01 49 88 11 84

Courriel : confrontations@wanadoo.fr. Internet : www.confrontations.org.

A Bruxelles : avenue des Arts, 8, B-1210 Bruxelles. Tél. : 00 32 (2) 2 506 88 61. Fax : 00 32 (2) 2 506 88 57.